



Chapitre 5

Gouvernance politique et économique en Afrique

Ce chapitre passe en revue les données les plus récentes en matière de gouvernance en Afrique, afin d'apprécier l'efficacité avec laquelle les institutions publiques soutiennent les performances de développement du continent. Il examine les attentes de la population et les difficultés rencontrées actuellement pour les satisfaire et met en exergue des initiatives susceptibles de montrer la voie.

Trois grandes interrogations sont au cœur de l'analyse : que savons-nous des attentes des citoyens sur le plan de la gouvernance économique et politique en Afrique ? Les institutions publiques parviennent-elles ou non à satisfaire ces revendications ? Quelles sont les initiatives en matière de politiques publiques susceptibles de produire des résultats satisfaisants en Afrique ?

Le chapitre commence par présenter les principales observations avant de détailler la manière dont elles ont été obtenues.

BRIEF EN

Les toutes dernières données disponibles sur la gouvernance en Afrique révèlent des attentes grandissantes pour de meilleures opportunités économiques et une mise en œuvre plus responsable des politiques publiques, tandis que, du côté des entreprises, les priorités sont un meilleur accès à l'électricité, des financements plus adaptés et des politiques de concurrence plus efficaces.

Dans la plupart des pays, l'élaboration des politiques publiques continue de poser de sérieuses difficultés.

- L'engagement des principales instances politiques à rendre des comptes aux citoyens n'est toujours pas à la hauteur de leurs attentes. Le constat est similaire pour la performance des administrations publiques.
- Les enquêtes d'opinion révèlent une confiance limitée dans les instances politiques clés et les principaux organismes chargés de l'élaboration des politiques publiques, notamment en matière de transparence.

Plusieurs initiatives récentes montrent qu'il est possible d'améliorer la qualité des services publics.

- Les pays africains prennent au sérieux la réforme de leur environnement des affaires.
- Les réformes réglementaires et l'innovation numérique permettent d'optimiser l'utilisation des ressources publiques tout en améliorant les services rendus.
- On note également plusieurs initiatives réussies pour mieux répondre aux besoins des entreprises.

À terme, des processus plus solides de responsabilisation et de surveillance des politiques publiques seront indispensables pour repérer et résoudre les défis transversaux. Une meilleure surveillance peut également contribuer à réduire la fragmentation des institutions et les doublons dans les initiatives gouvernementales.

Le saviez-vous ?

- Le Cabo Verde, le Kenya, le Maroc et le Rwanda améliorent particulièrement leurs services publics grâce à des réformes politiques et des innovations numériques.
- 30 pays africains ont amélioré leur gestion budgétaire entre 2005 et 2015.
- En 2014/15, 5 pays africains sont classés parmi les 10 pays ayant effectué les meilleures réformes en matière de conduite des affaires.
- Un tiers des manifestations entre 2014 et 2016 avaient pour motivation les salaires, les conditions de travail et le chômage.

Les 3 types de services les plus faciles d'accès 

La fourniture des services et l'utilisation des ressources publiques s'améliorent



Éducation



Santé

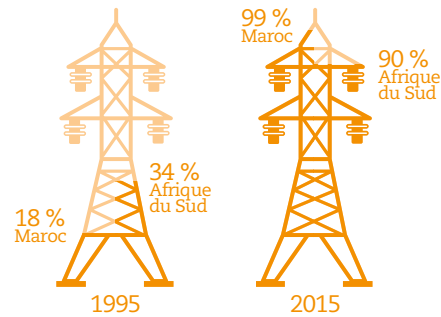


Documents d'identité

Comment les institutions publiques d'Afrique répondent-elles aux exigences des citoyens ?

La connectivité au réseau électrique s'améliore

Villages au Maroc/ ménages en Afrique du Sud connectés à l'électricité



Les mécanismes d'administration électronique commencent à s'implanter dans les administrations publiques en Afrique



Les données récentes sur la gouvernance en Afrique font apparaître une demande grandissante pour plus d'opportunités économiques et davantage de responsabilisation dans l'action publique

Le but de cette section est de rendre compte des attentes des citoyens en termes d'amélioration de la gouvernance politique et économique en Afrique et d'analyser ce que ces revendications traduisent comme défis à relever par les gouvernements et les institutions publiques du continent. L'interrogation principale est la suivante : que savons-nous des attentes des citoyens en termes d'amélioration de la gouvernance économique et politique en Afrique et comment ces attentes varient-elles d'un bout à l'autre du continent ? L'approche suivie a consisté à identifier et suivre les revendications de la population à travers des enquêtes d'opinion mais également des indicateurs factuels sur les protestations civiles et leurs motivations (encadré 5.1). Une analyse d'enquêtes auprès des entreprises et d'indicateurs macroéconomiques a par ailleurs permis de compléter ces informations, en mettant en évidence les principaux facteurs économiques influençant indirectement l'opinion publique.

Encadré 5.1. Analyser les attentes de la population pour une gouvernance de meilleure qualité : le cadre conceptuel

Ce chapitre s'intéresse à la qualité de la gouvernance tant sur le plan des performances que des processus et politiques réglementaires sous-jacents susceptibles d'y avoir contribué. Les performances en matière de gouvernance reflètent l'aptitude des gouvernements et autres institutions publiques à obtenir des résultats et à satisfaire les attentes des citoyens en termes de biens publics, des services et d'opportunités économiques.

Pourquoi s'intéresser à ces revendications ? Plus les citoyens deviennent exigeants en termes de qualité de la gouvernance, plus les gouvernements et les autres institutions publiques doivent ajuster leurs politiques et prendre des mesures pour satisfaire ces attentes. Le rapport *Perspectives économiques en Afrique* (PEA) comprend donc un chapitre dédié à la gouvernance, parce que c'est l'occasion de mieux comprendre la situation économique actuelle mais également de savoir si l'économie évolue ou non de manière durable. L'aptitude des instances dirigeantes à satisfaire les attentes de la population à travers des engagements politiques crédibles est, de fait, la clé d'un progrès économique et politique pérenne.

Selon Levi-Faur (2012), la gouvernance n'a pas uniquement trait à l'architecture des institutions formelles et informelles ; elle renvoie aussi aux « processus, mécanismes et stratégies » de l'élaboration des politiques (voir également Rhodes, 2012), à savoir les processus décisionnels, les mécanismes de vérification de la conformité et de contrôle et les stratégies de pilotage des institutions de manière à s'aligner sur les préférences du public. Ce chapitre reconnaît l'importance du contexte politique et la complexité des rapports de pouvoir au sein de l'élite politique. Mais il n'a pas vocation à proposer une analyse approfondie de ces dimensions de l'économie politique. Il cherche plutôt à rendre compte des attentes du public en matière d'amélioration de la gouvernance et à apprécier les difficultés à les satisfaire tout au long du processus d'élaboration des politiques.

Trois sources de données probantes sont présentées afin de rendre compte des attentes de la population pour une gouvernance de meilleure qualité en Afrique : 1) les sondages d'opinion ; 2) les enquêtes auprès des entreprises (*enterprise surveys*) de la Banque mondiale et les indicateurs macroéconomiques ; et 3) une série d'indicateurs originaux élaborés au terme d'un suivi attentif des protestations : les indicateurs de gouvernance des PEA, élaborés par le Centre de développement

Encadré 5.1. Analyser les attentes de la population pour une gouvernance de meilleure qualité : le cadre conceptuel (cont.)

de l'OCDE. En suivant les incidents lors des protestations civiles, les facteurs déclenchants et la réaction des gouvernements, ils constituent une mesure factuelle des demandes d'amélioration de la gouvernance. Ces indicateurs suivent aussi les incidents traduisant une évolution de la qualité des interactions entre les gouvernements, les autres institutions politiques et les citoyens, selon une méthodologie établie initialement par Dessus et al. (1998).

- Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par sa durée (nombre de jours ou de semaines) et par un score d'intensité qui est fonction du nombre de manifestants. L'annexe statistique de ce rapport revient en détail sur la méthodologie utilisée pour établir les scores d'intensité.
- Différentes formes de tensions civiles – définies comme les violences motivées par des considérations politiques, les conflits interethniques et les attaques terroristes à l'encontre des populations – font également l'objet d'un suivi et reflètent l'escalade des revendications des citoyens ou mécontentements qui dégénèrent en violences. Chaque événement pertinent est comptabilisé puis pondéré à partir d'éléments en lien avec son intensité, sa durée et le nombre de blessés.
- Les cas de durcissement du régime – l'imposition par le gouvernement de restrictions politiques qui limitent la capacité de la population à s'organiser ou s'exprimer sur le plan politique (interdictions de manifestations, couvre-feux ou État d'urgence, arrestations et violences commises par les forces gouvernementales, etc.) – sont répertoriés.

Cet exercice approfondi de suivi repose sur la triangulation d'informations relayées quotidiennement par un vaste réseau de journalistes travaillant pour des agences de presse dans toute l'Afrique mais également pour l'AFP et Reuters. Le recours à des agences de presse réputées permet de recueillir le maximum d'informations parues dans une multitude de supports et de garantir ainsi leur fiabilité. Chaque année, ce sont plus de 65 000 dépêches d'actualité couvrant tout le continent qui sont analysées pour ce rapport.

Enfin, il importe de garder à l'esprit le fait que ces indicateurs permettent d'avoir une vision complémentaire des attentes de la population et qu'ils doivent être interprétés à la lumière de la liberté politique des pays concernés. Un faible taux de protestation ne peut par exemple en aucun cas être considéré comme un signe de bonne ou de mauvaise gouvernance : il se peut que la population soit globalement satisfaite du gouvernement en place ou que cette tranquillité apparente soit le résultat de la répression exercée par le régime. L'existence des protestations donne d'excellents indices quant aux attentes de la population, susceptibles d'aider les décideurs à mieux les comprendre et à améliorer les réponses politiques apportées.

L'emploi reste la priorité numéro 1 mais l'amélioration de la gouvernance publique occupe une place grandissante dans les attentes des citoyens africains

Les données d'enquêtes d'opinion les plus récentes (Afrobaromètre, Gallup, Pew Research Center) confirment que le chômage reste le principal sujet de préoccupation des citoyens africains. Ces derniers estiment que leurs gouvernements devraient s'atteler à ce problème et y consacrer davantage de moyens financiers. Les soins de santé et l'éducation arrivent aux deuxième et troisième rangs des problèmes les plus souvent évoqués sachant que, depuis 2008, les attentes relatives à l'amélioration des infrastructures augmentent constamment.

Au-delà de ces tendances générales, les réponses aux enquêtes varient profondément d'un pays africain à l'autre, sans que l'on puisse non plus dégager de tendances régionales claires, certains pays d'une même région ayant des priorités radicalement différentes (tableau 5.1).



Tableau 5.1. Problèmes les plus souvent cités par les citoyens africains, par pays
(enquête Afrobaromètre 2014/15)

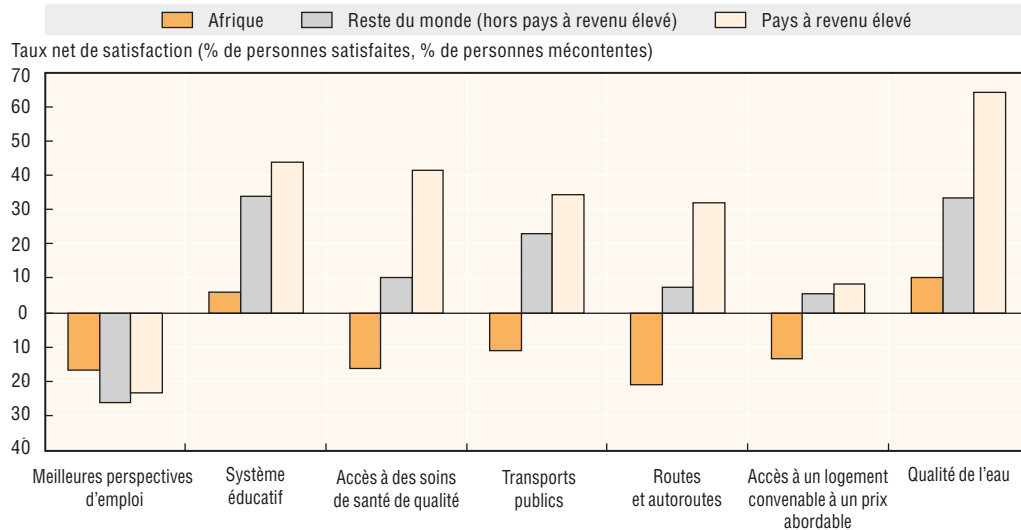
Ce problème figure-t-il parmi les trois problèmes majeurs les plus souvent cités par les résidents du pays ?										
Pays	Le problème le plus important	Chômage	Santé	Éducation	Inquiétude pour la réduction de la pauvreté	Infrastructures/ routes	Approvisionnement en eau	Crime et insécurité	Sécurité alimentaire (risque de pénurie)	Autres problèmes
Algérie	Chômage	✓			✓					✓
Bénin	Infrastructures/routes		✓			✓	✓			
Botswana	Chômage	✓		✓	✓					
Burkina Faso	Approvisionnement en eau		✓				✓		✓	
Burundi	Inquiétude pour la réduction de la pauvreté				✓				✓	✓
Cameroun	Chômage	✓	✓			✓				
Cabo Verde	Chômage	✓			✓			✓		
Côte d'Ivoire	Chômage	✓	✓			✓				
Égypte	Chômage	✓	✓		✓					
Ghana	Chômage	✓		✓						✓
Guinée	Approvisionnement en eau		✓			✓	✓			
Kenya	Crime et insécurité	✓		✓				✓		
Lesotho	Chômage	✓				✓	✓			
Libéria	Chômage	✓				✓				✓
Madagascar	Crime et insécurité	✓				✓		✓		
Malawi	Sécurité alimentaire (risque de pénurie)		✓				✓		✓	
Mali	Sécurité alimentaire (risque de pénurie)		✓						✓	✓
Maurice	Chômage	✓			✓			✓		
Namibie	Chômage	✓		✓	✓					
Niger	Approvisionnement en eau		✓				✓		✓	
Nigéria	Chômage	✓			✓					✓
Sénégal	Santé	✓	✓	✓						
Sierra Leone	Éducation		✓	✓		✓				
Afrique du Sud	Chômage	✓						✓		✓
Soudan	Chômage	✓			✓					✓
Swaziland	Chômage	✓		✓	✓					
Tanzanie	Santé		✓	✓			✓			
Togo	Santé	✓	✓	✓						
Tunisie	Chômage	✓			✓			✓		
Ouganda	Santé		✓	✓			✓			
Zambie	Santé		✓	✓			✓			
Zimbabwe	Chômage	✓				✓				✓
Nombre de pays avec ce problème		21	15	11	11	9	9	6	5	9

Note : La catégorie « Autres problèmes » inclut : la gestion de l'économie (Libéria, Soudan et Zimbabwe), le logement (Afrique du Sud et Algérie), l'électricité (Ghana et Nigéria), l'agriculture (Burundi) et l'instabilité politique/les tensions ethniques (Mali).

Source : Données des enquêtes Afrobaromètre, www.afrobarometer.org/.

Les citoyens africains tendent à afficher un taux net de satisfaction vis-à-vis des services publics plus faible que dans le reste du monde. Dans les pays africains couverts par les enquêtes Gallup, en moyenne, le taux net de satisfaction est négatif pour la plupart des services essentiels (graphique 5.1). Dans le reste du monde en revanche, le taux net de satisfaction est positif pour tous ces services, hormis quand il s'agit de la lutte contre le chômage par le gouvernement.

Graphique 5.1. Taux net de satisfaction vis-à-vis des services essentiels en Afrique, dans les pays à revenu élevé et dans le reste du monde, 2013-15



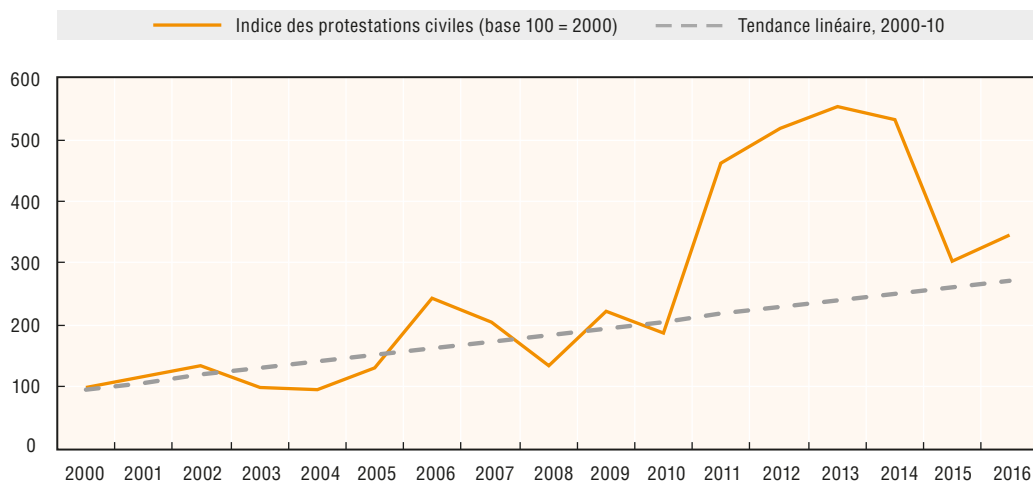
Source : Enquêtes Gallup réalisées en 2013, 2014 et 2015 (sont représentés ici 42 pays africains, 49 pays à revenu élevé et 59 autres pays), <http://gallup.com/services/170945/world-poll.aspx>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933486874>

L'intensité des protestations civiles a renoué avec les tendances d'avant 2011 mais l'économie et la faible responsabilisation dans la conduite des politiques publiques suscitent du mécontentement

Les protestations civiles en Afrique (grèves et manifestations) refluent après plusieurs années d'intensité inhabituellement élevée – en partie due au Printemps arabe. Si l'année 2016 marque une légère hausse de l'intensité de ces événements (graphique 5.2), elle reste conforme à la tendance observée sur la période 2000-10.

Graphique 5.2. Protestations civiles en Afrique, 2000-2016



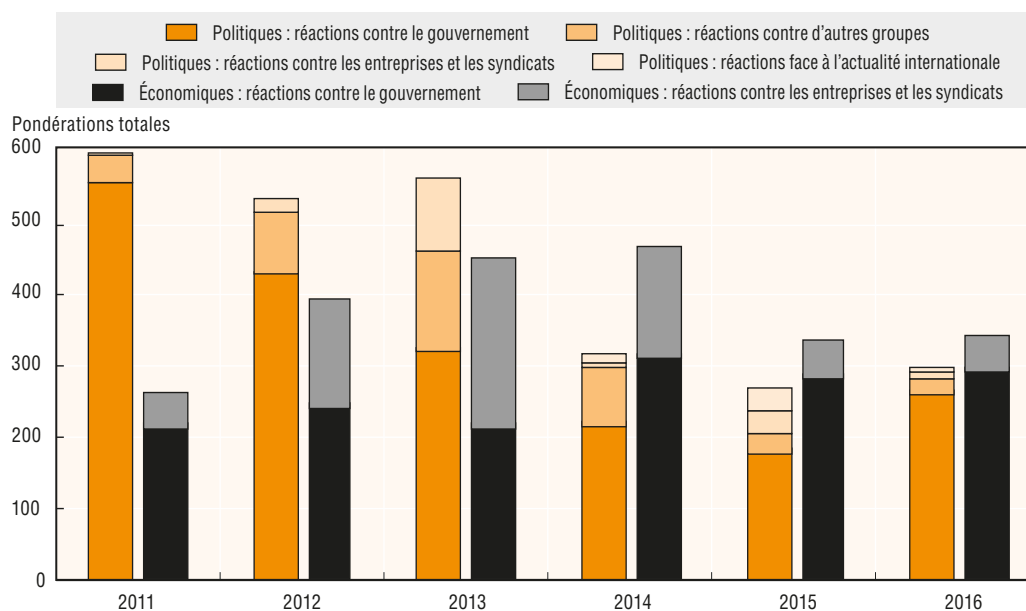
Note : Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par sa durée et par un score d'intensité qui est fonction du nombre de manifestants. Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique.

Source : Indicateurs des PEA sur la base d'informations recueillies par des agences de presse en Afrique, par l'AFP et par Reuters.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933486887>

L'économie suscite toujours beaucoup d'insatisfaction et fait désormais figure de premier facteur déclenchant des protestations. Comparée aux revendications d'ordre politiques, la situation des protestations motivées par des préoccupations économiques a relativement peu évolué depuis 2014, celles-ci constituant l'essentiel des événements de ce type en Afrique (graphique 5.3). C'est un résultat congruent avec d'autres travaux de recherche qui montrent que le mécontentement face à la situation économique reste très fréquent dans les pays africains (Wike et al., 2017). Les revendications pour de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail arrivent en tête des facteurs de protestation. Les protestations, les grèves et les manifestations motivées par des considérations liées au processus politique sont en net recul depuis quelques années alors qu'en 2011, ce type de protestations constituait la principale source de protestations publiques en Afrique.

Graphique 5.3. Motivations des protestations civiles en Afrique : enjeux politiques et problématiques économiques, 2011-16



Note : Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par sa durée et par un score d'intensité qui est fonction du nombre de manifestants. Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique.

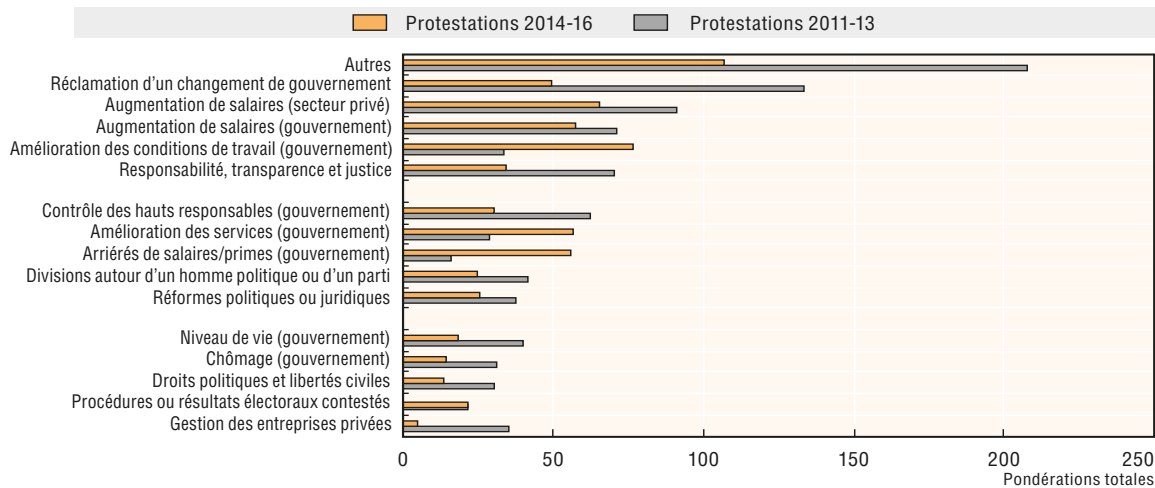
Source : Indicateurs des PEA sur la base d'informations recueillies par des agences de presse en Afrique, par l'AFP et par Reuters.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933486892>

Globalement, plus de 3 600 protestations civiles motivées par des considérations économiques et politiques ont été recensées dans la base de données des PEA entre 2011 et 2016. Cette forme répandue, démocratique et pacifique de revendications traduit souvent le dynamisme de la société civile des pays concernés mais aussi les avancées du continent sur le plan des libertés politiques. Seuls trois pays (Cabo Verde, Lesotho et Seychelles) n'ont pas connu de protestation civile recensée entre 2011 et 2016 tandis que 41 pays ont connu plus de dix événements de ce type. La Tunisie (416 événements) et l'Afrique du Sud (356) détiennent le record en nombre de protestations même s'il faut rappeler qu'un faible niveau de protestations ne signifie rien sur le plan de la qualité de la gouvernance. Il faut interpréter cette information à la lumière des libertés politiques dans les pays (encadré 5.1) : un faible niveau de protestation civile pouvant être le signe que soit la population est globalement satisfaite des performances du gouvernement en place soit, au contraire, le résultat d'une contrainte exercée par le régime de se tenir tranquille.


Les motivations sous-tendant les protestations ont été collectées et analysées en détail : entre 2014 et 2016, environ 33 % de ces événements sont motivés par des enjeux liés à l'emploi (salaires, conditions de travail et chômage). Les protestations portant sur des questions politiques sont surtout liées à des revendications de responsabilisation accrue chez les agents de l'État et le souhait d'un changement de gouvernement (graphique 5.4).

Graphique 5.4. Les quinze principaux motifs des protestations civiles en Afrique, 2011-13 par rapport à 2014-16



Note : Les protestations civiles recouvrent les grèves et les manifestations motivées par des revendications politiques, économiques ou sociales. Chaque événement est pondéré par sa durée et par un score d'intensité qui est fonction du nombre de manifestants. Pour plus d'informations, se reporter à l'annexe méthodologique.

Source : Indicateurs des PEA sur la base d'informations recueillies par des agences de presse en Afrique, par l'AFP et par Reuters.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933486903>

Les priorités pour les entreprises : un meilleur accès à l'électricité, des financements plus adaptés et des politiques de concurrence plus efficaces

La question de la demande d'électricité ne se résume pas aux problèmes d'accès au réseau

En dépit d'un accès amélioré des entreprises aux réseaux électriques, l'électricité est toujours l'un des principaux freins à l'activité cités par les chefs d'entreprise. En 2008, plus de 50 % des entreprises et des entrepreneurs d'Afrique subsaharienne avaient accès à l'électricité (Fjose et al., 2010). Aujourd'hui, 39 % des entreprises africaines voient dans le manque d'accès à l'électricité un obstacle important (Enterprise Surveys, 2016) – une part à comparer à celle des pays de l'OCDE à revenu élevé (20 %) (ibid.). Dans toute l'Afrique subsaharienne, les coupures de courant et leur durée sont très problématiques. Cette source de données montre également que le nombre de coupures par mois est d'environ 8.5 en Afrique subsaharienne, pour une durée habituelle de 4.1 heures – contre 0.4 coupure par mois pendant 0.4 heure dans les pays de l'OCDE à revenu élevé.

Le manque de fiabilité de l'alimentation électrique affecte les opportunités économiques dans la plupart des pays africains (Oyuke et al., 2016). Dans 25 d'entre eux, les réseaux électriques sont souvent défectueux, avec des coupures de courant, une alimentation erratique et des tarifs élevés (Banque mondiale, 2013). Sans compter que le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter, attisé par une demande qui excède les capacités de production. Les lignes actuelles de transport à travers le continent sont surexploitées, ce qui accroît la fréquence des pannes et réduit les perspectives de croissance économique (Fjose et al., 2010). Faute d'investissements dans les infrastructures énergétiques et électriques, la plupart des entreprises produisent leur propre électricité à l'aide de

moteurs ou groupes électrogènes au diesel, ce qui renchérit les coûts de production. Selon les enquêtes *Entreprise Surveys*, plus de 50 % des entreprises d'Afrique subsaharienne possèdent ou partagent un groupe électrogène, contre 11 % dans les pays de l'OCDE à revenu élevé. La fréquence des crises est la conséquence du manque d'entretien dans le secteur de l'énergie depuis des décennies, faute de politiques efficaces. Mais plusieurs initiatives ont vu le jour avec pour objectif de remédier à ce problème.

Le financement du développement pâtit d'un soutien réglementaire limité

Les primes de risque sur les prêts sont élevées et empêchent les petites entreprises d'accéder à des produits adaptés. Environ 20 % des PME d'Afrique voient dans l'accès au financement le principal frein au développement de leurs affaires (ACET/Banque mondiale, 2016). Comme le montre le tableau 5.2, les écarts entre les taux de prêts au secteur privé en Afrique et les taux des bons du Trésor sont supérieurs à ceux observés dans le reste du monde. La richesse de l'information sur le crédit est par ailleurs limitée.

Le système bancaire joue un rôle moins important dans l'octroi de crédits aux entreprises d'Afrique subsaharienne que dans le reste du monde (Fjose et al., 2010 ; BaFD, 2013 ; FMI, 2016a). Le recours aux prêts et crédits bancaires en Afrique subsaharienne est plus faible que dans les autres régions en développement, même si la situation varie d'un pays à l'autre (*Entreprise Surveys*, 2016). Ce déficit de financement pénalise surtout les entreprises de taille moyenne, puisque leurs besoins excèdent les plafonds d'emprunt des institutions de microfinance mais sont inférieurs aux seuils minimums pratiqués par les banques commerciales (ONUDI/GTZ, 2008 ; Beck, 2013). Ces entreprises, souvent qualifiées de « chaînons manquants », disposent habituellement d'un réel potentiel de croissance, y compris en matière d'exportations manufacturières, comme le souligne un rapport conjoint de l'OCDE et de la Banque mondiale (2015).

Tableau 5.2. Sélection d'indicateurs sur l'accès au financement en Afrique, dans les pays à revenu élevé et dans le reste du monde, 2011-15

Dimensions d'accès au crédit	Groupe de pays	Valeur moyenne (2011-15)	Valeur médiane	Nombre de pays
Prime de risque sur les prêts (taux préférentiel moins taux des bons du Trésor, %)	Afrique	9.6	7.4	22
	Reste du monde (hors pays à revenu élevé)	6.4	5.0	37
	Pays à revenu élevé	3.7	3.7	21
Crédit intérieur au secteur privé accordé par les banques (% du PIB)	Afrique	26.5	21.4	49
	Reste du monde (hors pays à revenu élevé)	47.0	43.9	80
	Pays à revenu élevé	98.0	88.2	45
Profondeur de l'information sur le crédit, indice (0 = faible à 8 = élevée)	Afrique	2.4	0.0	52
	Reste du monde (hors pays à revenu élevé)	4.8	6.0	86
	Pays à revenu élevé	5.8	6.0	49
Nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales (pour 1 000 adultes)	Afrique	66.6	36.6	36
	Reste du monde (hors pays à revenu élevé)	222.1	205.3	51
	Pays à revenu élevé	515.2	524.3	14
Crédit intérieur au secteur privé, total (% du PIB)	Afrique	28.5	21.6	49
	Reste du monde (hors pays à revenu élevé)	49.7	45.2	80
	Pays à revenu élevé	103.0	92.1	45

Source : Base de données WDI (Banque mondiale, 2017a).

Les instruments politiques et juridiques nécessaires pour remédier à cette asymétrie de l'information sont encore embryonnaires et la couverture des systèmes de partage des connaissances (à l'image des registres publics sur le crédit) est restreinte. La couverture des registres publics sur le crédit correspond au nombre de particuliers et d'entreprises recensés dans ce type de registres, avec des informations actualisées sur l'historique des remboursements, les dettes impayées ou les encours. En 2016, cinq pays africains seulement possédaient un registre public couvrant plus de 15 % de la population adulte : Maurice (82.6 %), le Gabon (52 %), les Seychelles (47.5 %), la Tunisie (28.9 %) et le Cabo Verde (17.8 %). À terme,

les deux priorités sont : 1) améliorer la disponibilité d'instruments d'atténuation du risque financier et de garantie ; et 2) renforcer les systèmes nationaux d'identification et les méthodes de couplage des données pour les registres sur le crédit.

Les politiques de concurrence peinent encore à satisfaire les attentes

Pour favoriser un plus grand respect des réglementations par les entreprises, il conviendra sans doute de faire évoluer les incitations. En Afrique, les entreprises du secteur formel ont fort à faire avec la concurrence des nombreux acteurs informels qui, pour la plupart, produisent des biens et des services pas toujours conformes aux exigences procédurales (OIT, 2013). De nombreuses PME préfèrent probablement rester dans l'informalité pour échapper à l'impôt et aux réglementations tout en maintenant leur capacité d'adaptation aux marchés. Cette situation peut être rentable mais elle les empêche d'accéder au crédit formel et restreint leurs chances d'expansion (chapitre 8). Qui plus est, la concurrence des structures informelles pénalise sérieusement les entreprises formelles, surtout dans les pays où les acteurs qui respectent les règles doivent consacrer beaucoup de temps à appliquer les réglementations ou sont lourdement imposés.

Pour inciter les petites entreprises à rejoindre le secteur formel, il faut simplifier les exigences bureaucratiques, en réduisant la durée des procédures ainsi que le volume de documents à fournir. La complexité et la longueur habituelles des procédures bureaucratiques et juridiques restreignent les possibilités pour les petites entreprises de relever leurs normes pour monter en gamme sur les marchés intérieurs ou de pénétrer sur les marchés internationaux. Les entreprises du continent voient par exemple dans les réglementations douanières et commerciales des obstacles à leur fonctionnement, parce que cela rallonge les délais d'importation et d'exportation et, ce faisant, perturbe les chaînes d'approvisionnement avec un effet négatif sur la production. D'où l'importance de poursuivre la simplification des procédures afin de permettre à davantage d'entreprises de rejoindre l'économie formelle (chapitre 6).

Les gouvernements doivent pouvoir compter sur l'intégrité de leurs agents pour faire appliquer les lois et les réglementations étatiques. La corruption peut empêcher un État de préserver efficacement l'économie formelle, sans parler des coûts supplémentaires que les entreprises doivent supporter du fait des pots-de-vin à verser ou des ressources allouées à mauvais escient. Pour 40,0 % des entreprises africaines, la corruption fait partie des principales difficultés rencontrées (Beck et Cull, 2014 ; Enterprise Surveys, 2017) – un pourcentage plus ou moins identique à celui observé en Amérique latine (43,4 %) et en Asie du Sud (40,1 %). Les entrepreneurs affirment devoir verser des dessous-de-table pour obtenir des documents officiels, des certificats d'immatriculation ou des permis (Enterprise Surveys, 2016).

Les capacités actuelles des institutions à répondre aux besoins par de meilleures politiques publiques sont limitées, ce qui affaiblit leur crédibilité

L'aptitude des institutions qui gouvernent à répondre aux attentes des populations est un facteur déterminant pour installer un progrès économique et politique durable (OCDE, 2014). Le premier objet de cette section consiste donc à apprécier l'ampleur de ce défi et à identifier les principales contraintes empêchant les institutions publiques de satisfaire la demande de politiques optimales. L'analyse couvre des enquêtes d'opinion et des évaluations fondées sur des données probantes portant sur les trois dimensions suivantes :

- engagement des institutions publiques à défendre l'intérêt public ;
- confiance dans les institutions et les mécanismes de rétroaction ;
- séparation des pouvoirs et solidité des mécanismes de surveillance.



L'engagement en faveur de la responsabilisation demeure en deçà des attentes des citoyens

Le mécontentement à l'endroit des dispositions politiques en vigueur a été l'un des principaux motifs sous-tendant les protestations civiles en Afrique entre 2011 et 2016. La plupart des revendications relayées portaient sur plus « de responsabilisation et de justice dans les systèmes de gestion publique » et des élections plus justes (graphique 5.4) – traduisant des attentes pour durcir les règles en matière d'intégrité dans les institutions publiques. Mais la répartition géographique de ces attentes est inégale :

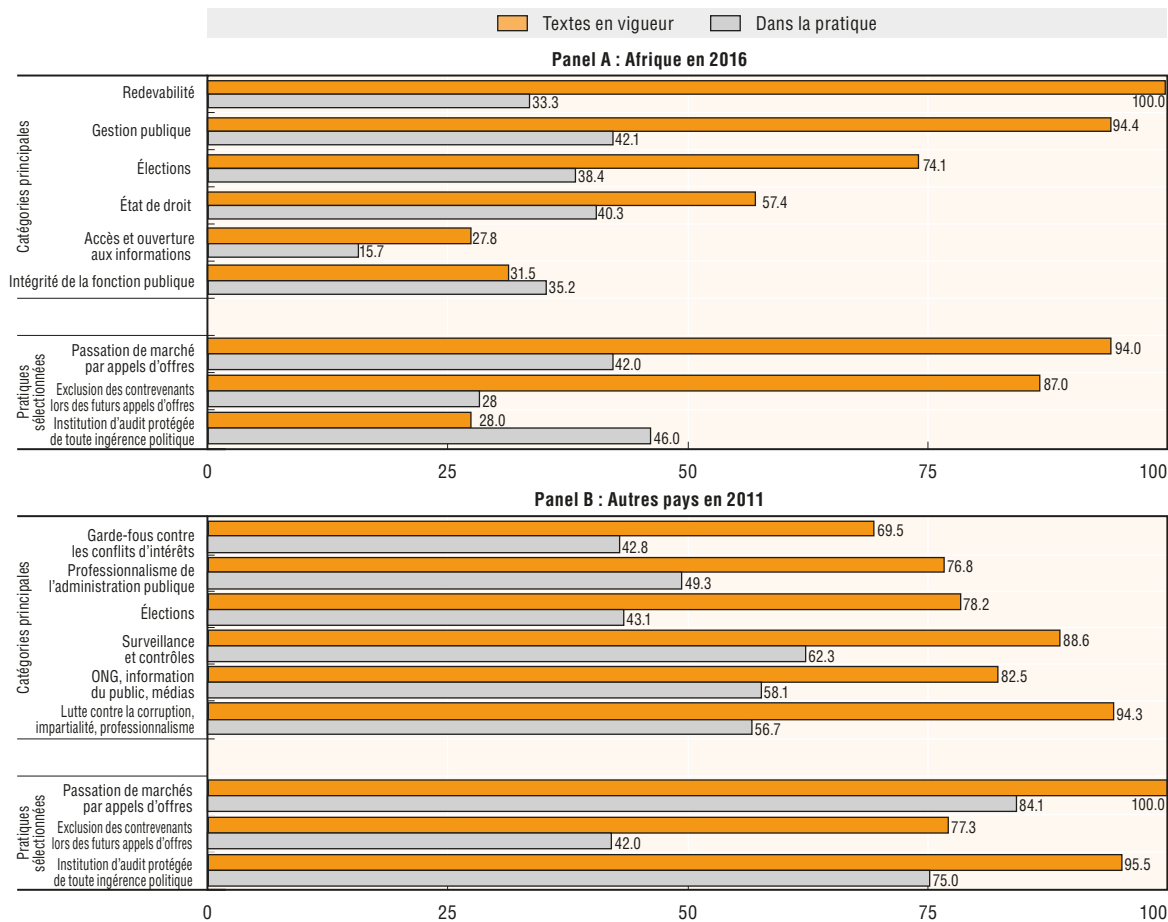
- dans sept des 41 pays analysés, les abus de pouvoir ont été le premier facteur déclenchant des protestations publiques ;
- dans quatre pays, il s'agissait au contraire de revendications pour des élections plus justes et ouvertes, tandis que dans quatre autres, elles portaient sur un changement de gouvernement ;
- dans trois pays, les citoyens ont réclamé des droits politiques accrus, le même nombre de pays se mobilisant contre les politiques partisanes ;
- dans deux pays, les protestations avaient pour principal motif le renforcement de la responsabilisation dans la conduite des politiques publiques.

Une évaluation de l'environnement institutionnel révèle d'importants écarts entre les objectifs affichés en matière de gouvernance et les résultats concrets obtenus dans la sphère politique. Les *indicateurs d'intégrité en Afrique* constituent une appréciation de la solidité des cadres juridiques actuels pour promouvoir l'intégrité et les pratiques de fait dans un pays, bien documentée et réalisée par des experts : tous les indicateurs sont notés par des chercheurs, des juristes, des journalistes et des universitaires de chaque pays. Cette base de données est produite par Global Integrity en collaboration avec la fondation Mo Ibrahim dans le but d'« évaluer les mécanismes clés sur le plan social, économique, politique et de lutte contre la corruption au niveau national dans tous les pays africains ». Les indicateurs sur la transparence et la responsabilisation (redevabilité) sont ventilés en six thèmes : État de droit, redevabilité, élections, gestion publique, intégrité de la fonction publique et accès et ouverture aux informations. Chacun est ensuite décliné en deux catégories : « textes en vigueur » (lois et réglementations en vigueur) et « dans la pratique » (ce qui se fait dans le pays).

- Les *indicateurs d'intégrité en Afrique* révèlent que la plupart des pays africains obtiennent de meilleurs résultats dans la catégorie « textes en vigueur » que dans la catégorie « dans la pratique » (graphique 5.5, panel A) – signe que le cadre juridique censé promouvoir la transparence et la responsabilisation (redevabilité) est bien en place mais que les résultats attendus ne se concrétisent pas toujours pleinement.
- Quelques pays s'en sortent globalement bien : en 2015, cinq pays obtiennent les meilleurs scores en termes d'intégrité : l'Afrique du Sud, suivie par le Bénin, Maurice, le Kenya et le Libéria, devant le Ghana et l'Ouganda. La plupart des autres pays d'Afrique affichent des résultats nettement moins bons.
- En moyenne, les engagements à appliquer les règles existantes en matière d'appels d'offres pour les marchés publics sont faibles, tandis que le cadre juridique relatif aux institutions chargées des audits ne leur octroie pas suffisamment d'autonomie. Par rapport aux pays non africains (graphique 5.5, panel B), les pratiques de fait sur le plan des marchés publics ou des processus publics d'appels d'offres sont les plus éloignées des normes juridiques en vigueur et les institutions suprêmes d'audit les moins bien protégées par la loi.



Graphique 5.5. Scores moyens d'intégrité suivant les « textes en vigueur » et « dans la pratique » dans le monde : Afrique (2016)/22 autres pays (2011)



Source : Global Integrity/Fondation Mo Ibrahim (2016).
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933486919>

La confiance dans les institutions politiques clés et les principaux acteurs des réformes est limitée

Les institutions politiques n'inspirent pas suffisamment confiance, surtout quand il s'agit de leur engagement à assurer la transparence de l'action publique. En s'appuyant sur les enquêtes Afrobaromètre, Bratton et Gyimah-Boadi (2016) ont observé cette défiance des citoyens envers les institutions publiques formelles. En moyenne, les citoyens ont davantage confiance dans les institutions informelles, comme les autorités religieuses et traditionnelles (respectivement 72 % et 61 %), que dans les agences exécutives officielles et l'État (54 % en moyenne). Les institutions législatives et les organismes électoraux – deux acteurs majeurs de la démocratie – suscitent une défiance encore plus marquée. Parmi les institutions qui inspirent le moins confiance, les partis politiques d'opposition (36 %), les autorités fiscales (44 %), les institutions électORALES (44 %) et les institutions législatives (47 %). La défiance vis-à-vis des deux dernières institutions, garantes pourtant de la transparence de l'action publique, montre à quel point la situation doit être améliorée. Les recherches révèlent que la confiance dans les institutions électORALES et judiciaires fait partie des facteurs essentiels pour ancrer la démocratie dans un pays (Dahlberg et Holmberg, 2016) et sa stabilité politique.

Dans de nombreux pays africains, l'organisation d'élections impartiales continue d'être problématique. En 2016, des scrutins ont eu lieu dans 18 pays d'Afrique. Selon les rapports officiels établis par les différents observateurs et disponibles au moment de la rédaction de ce

chapitre (Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union européenne et Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique), les élections ont été explicitement qualifiées de libres et équitables dans 12 pays (tableau 5.3). Le Cabo Verde et le Ghana consolident leur bonne place en termes de capacités à organiser des scrutins crédibles et ouverts.

Tableau 5.3. Tour d'horizon des élections nationales en Afrique, 2016-18

Pays	Vote	Date	Commentaires
Bénin	président	06-03-2016	"Globalement, le processus électoral s'est déroulé dans des conditions acceptables de liberté et de transparence" (Commission de la CEDEAO, 2016)
Cabo Verde	président	31-08-2016	"L'élection présidentielle a été libre et équitable" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
République centrafricaine	président et assemblée nationale	14-02-2016	"La Mission d'observation électorale de l'Union africaine note que le double scrutin du 14 février s'est déroulé dans le calme, la sérénité et la transparence" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Tchad	président	10-04-2016	"Les Tchadiennes et les Tchadiens ont démontré leur attachement à la consolidation de la démocratie dans leur pays.(...) Cette élection s'est déroulée dans un climat apaisé conformément au cadre juridique en vigueur" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Comores	président	21-02-2016	"Les opérations de dépouillement se sont déroulées dans la transparence et le strict respect des dispositions énoncées par la loi" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Congo	président	20-03-2016	"La Mission constate que, d'une manière générale, le scrutin s'est déroulé dans le calme, la paix et la stabilité" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Côte d'Ivoire	assemblée nationale	18-12-2016	"Ces élections se sont déroulées dans un climat apaisé conformément au cadre juridique qui organise les élections législatives en Côte d'Ivoire et aux instruments internationaux pertinents" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Congo, Rép. dém.	président et assemblée nationale	27-11-2016	Reportée
Djibouti	président	08-04-2016	"Le scrutin s'est déroulé dans la paix et la sérénité (...) La mission juge le scrutin inclusif, libre et suffisamment transparent pour être considéré comme le reflet crédible de la volonté du peuple djiboutien" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Guinée équatoriale	président	30-11-2016	"L'élection s'est déroulée dans le calme, la discipline, la paix et la transparence" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Gabon	président et assemblée nationale	16-08-2016	"L'élection a été inclusive et compétitive" (Mission d'observation de l'Union africaine, CEDEAO, 2016)
Gambie	président	01-12-2016	"Des élections pacifiques, libres et justes se sont tenues dans le pays le 1er décembre 2016" (CEDEAO, Union africaine et déclaration de l'ONU, 2016)
Ghana	président et assemblée nationale	07-11-2016	"Les élections de 2016 se sont tenues d'une façon pacifique, transparente et crédible" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Maroc	assemblée nationale	07-10-2016	"Le scrutin a été organisé de façon intègre et dans une totale transparence" (Mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 2016)
Niger	président et assemblée nationale	21-02-2016	"Ces élections ont permis au peuple nigérien de choisir son Président et ses députés librement et dans la transparence. (...) L'intégrité du vote a été garantie et le secret du vote a été préservé" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Sao Tomé-et-Principe	président	31-07-2016	"Le scrutin présidentiel s'est déroulé conformément au cadre juridique santoméen, aux dispositions de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et aux standards communément acceptés en matière d'organisation des élections" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Seychelles	président et assemblée nationale	31-10-2016	"Le processus électoral était transparent, crédible et pacifique" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)
Ouganda	président et assemblée nationale	18-02-2016	"Les failles observées sont incompatibles avec les critères du cadre juridique des élections en Ouganda et avec les principes internationaux et continentaux, ainsi qu'avec les obligations pour des élections démocratiques" (Mission d'observation des élections de l'EISA, 2016)
Zambie	président et assemblée nationale	11-08-2016	"La MOUA salue la CEZ pour les mesures entreprises afin d'améliorer l'intégrité et la crédibilité du processus électoral visant à préserver la légitimité du résultat de l'élection en accord avec le mécanisme africain d'évaluation par les pairs de 2003 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007" (Mission d'observation de l'Union africaine, 2016)

Tableau 5.3. Tour d'horizon des élections nationales en Afrique, 2016-18 (cont.)

Pays	Vote	Date	Commentaires
ÉLECTIONS PRÉVUES EN 2017			
Algérie	assemblée nationale	05-2017	*
Angola	président et assemblée nationale	08-2017	*
Tchad	assemblée nationale	2017	*
Congo	assemblée nationale	2017	*
Gabon	assemblée nationale	29-07-2017	*
Gambie	assemblée nationale	06-04-2017	
Kenya	président, assemblée nationale et sénat	08-08-2017	*
Lesotho	assemblée nationale	2017	*
Libye	président et assemblée nationale	2017	*
Libéria	président et assemblée nationale	10-10-2017	*
Madagascar	président	2017	*
Rwanda	président	04-08-2017	*
Sénégal	assemblée nationale	30-07-2017	*
Sierra Leone	président et assemblée nationale	01-11-2017	*
Somalie	président	08-02-2017	
ÉLECTIONS PRÉVUES EN 2018			
Cameroun	président et assemblée nationale	10-2018	*
Congo, Rép. dém.	président et assemblée nationale	2018	
Djibouti	assemblée nationale	2018	*
Guinée	assemblée nationale	2018	*
Madagascar	assemblée nationale	2018	*
Mali	président et assemblée nationale	2018	*

Note: * Dates des scrutins à confirmer.

Sources : UA (2017), IFES (2017), International IDEA (2017), NDI (2017) et EISA (2017).

Si le niveau des violences motivées par des considérations politiques et le durcissement des régimes ont légèrement marqué le pas en Afrique, les risques demeurent importants. L'intensité des violences commises par des acteurs non étatiques continue d'être environ trois fois plus élevée qu'en 2010 (graphique 5.6), même si elle reflue depuis le pic atteint en 2013. Le terrorisme transfrontalier et les insurrections continuent d'alimenter cette instabilité politique et sapent la capacité des États à gouverner, malgré des succès militaires importants, notamment contre Boko Haram (encadré 5.2) et le groupe État islamique en Libye en 2016. S'ajoutent à cela plusieurs transitions politiques incertaines, certains chefs d'État ayant tenté de conserver le pouvoir en 2016 au-delà de la durée légale de leur mandat – une attitude qui a déclenché en réaction de violentes protestations. Quoiqu'il en soit, l'intensité du durcissement du régime – qui recouvre les violences gouvernementales, les arrestations, les interdictions, les couvre-feux et les États d'urgence – a légèrement diminué (graphique 5.6).



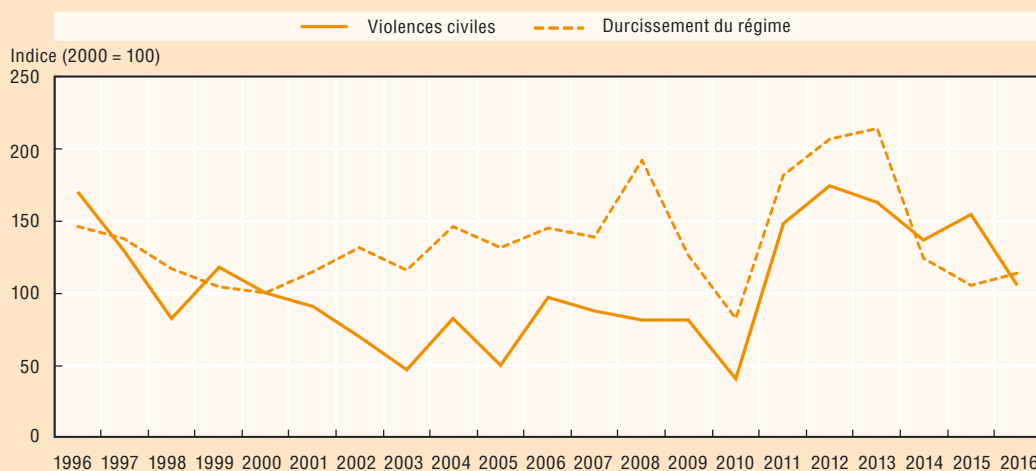
Encadré 5.2. Terrorisme et risques transfrontaliers

Sur la période 2013-15, les trois principaux moteurs des violences non étatiques en Afrique ont été 1) le terrorisme ; 2) les conflits entre communautés, souvent attisés par des querelles autour de ressources rares ou des différends ethniques ; et 3) la contestation des processus électoraux, avec notamment des cas où certains partis politiques ont tenté d'instrumentaliser ou à aggraver les troubles civils.

En 2016, l'intensité des violences commises par des acteurs non étatiques a légèrement diminué (graphique 5.6) – une évolution encourageante car essentiellement due à la baisse sensible des incidents violents au Nigéria, en Égypte, au Cameroun et en République centrafricaine (tableau 24 de l'annexe statistique).

- La coordination et la coopération transfrontalières dans la lutte contre les rebelles de Boko Haram a porté ses fruits en 2016. Après l'enlèvement de plus de 200 écolières à Chibok en 2014, une force opérationnelle conjointe, la Multi-National Joint Task Force (MNJTF), a été mise sur pied réunissant le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad. Arrivé au pouvoir le 29 mai 2015, le nouveau président du Nigéria a relancé cette coopération régionale en agissant de manière active auprès de ses homologues.
- L'insécurité attisée par les conflits intercommunautaires continue de menacer la stabilité politique. Pour réduire la fragilité des pays africains, il faut impérativement continuer de faire reculer les violences motivées par des considérations politiques. En 2016, 37 des 56 contextes considérés comme fragiles se situaient en Afrique (OCDE, 2016). Sur la période 2015-16, les causes profondes des conflits semblent plus souvent liées à des litiges fonciers et à l'accès aux ressources minières (BAfD et al., 2016, chapitre 5). La dernière enquête Afrobaromètre a révélé que, d'une manière générale, les Africains toléraient et acceptaient les personnes appartenant à une ethnie ou un groupe religieux différents et, en particulier, les immigrants (Dulani et al., 2016).

Graphique 5.6. Durcissement du régime et violences civiles, 1996-2016



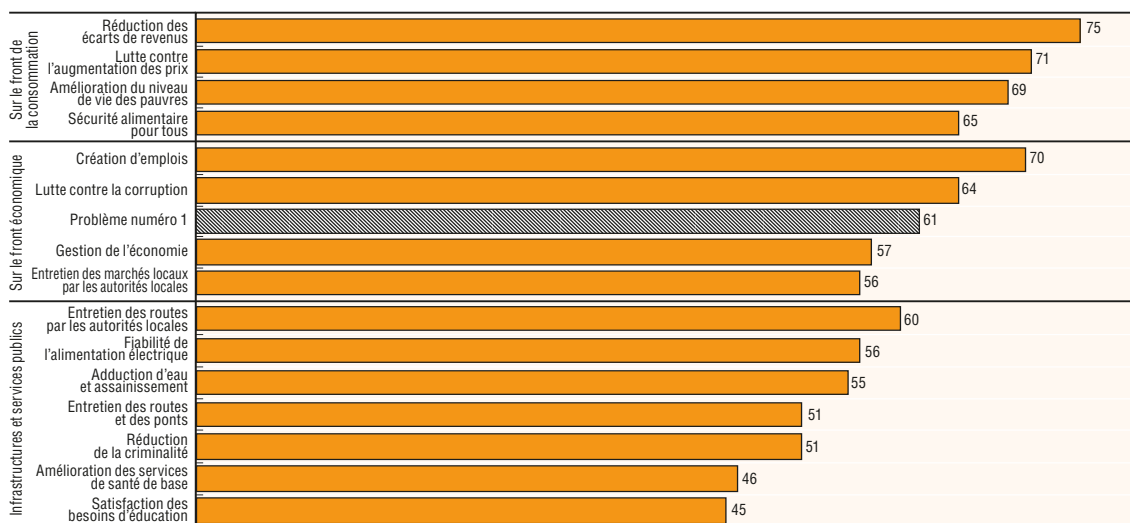
Note : Chaque acte de violence est pondéré par son intensité (nombre de morts ou de blessés) selon une méthode de graduation détaillée dans l'annexe de ce rapport.

Source : Indicateurs des PEA sur la base d'informations recueillies par des agences de presse en Afrique, par l'AFP et par Reuters. StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933486922>

La performance actuelle des administrations publiques ne satisfait pas les attentes des citoyens, surtout en termes de réactivité aux demandes les plus pressantes

En moyenne, 61 % des personnes interrogées pour savoir si leurs grandes préoccupations sont bien prises en compte par le gouvernement répondent par la négative (graphique 5.7) – le niveau de mécontentement étant particulièrement élevé pour tout ce qui a trait aux opportunités économiques. Dans cette catégorie, les perspectives d'emplois et la lutte contre la corruption sont les deux domaines où les citoyens sont le plus déçus.

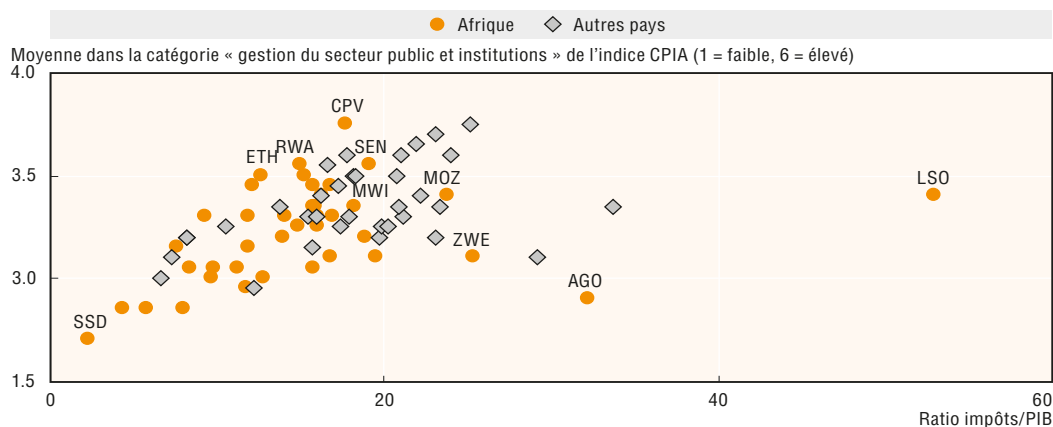
Graphique 5.7. Part des personnes interrogées non satisfaites de la manière dont le gouvernement gère différentes problématiques prioritaires (enquête Afrobaromètre 2014/15)



Source : Données de l'enquête Afrobaromètre, www.afrobarometer.org/.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933486938>

Malgré plusieurs séries de réformes du secteur public, les progrès sur le plan de la gestion publique sont lents. La première vague, dans les années 1980, a été suivie par deux autres, dans les années 1990 et 2000 (Ayee, 2006 ; BAfD et al., 2015). Les évaluations des politiques et des institutions du pays (CPIA) de la BAfD révèlent qu'environ 30 pays ont amélioré leur score de gestion budgétaire entre 2005 et 2015. Pour autant, les scores en matière de transparence et de responsabilisation dans le secteur public restent inférieurs au score médian de 3.5 sur 7 pour 24 des 40 pays couverts (BAfD, 2016a). Le graphique 5.8, qui présente les résultats de l'évaluation CPIA de la Banque mondiale, confirme que quatre pays seulement – le Cabo Verde, l'Éthiopie, le Rwanda et le Sénégal – obtiennent un score supérieur à 3.5. Une administration publique fonctionnelle est une condition nécessaire pour définir et mettre en œuvre des stratégies et des politiques capables de répondre effectivement aux attentes des citoyens.

Graphique 5.8. Gestion du secteur public comparée au ratio impôts/PIB



Note : Les pays sont désignés par leur code international ISO3-Alpha. La catégorie « gestion du secteur public et institutions » recouvre les droits de propriété et la gouvernance fondée sur les règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des ressources, la qualité de l'administration publique, mais aussi la transparence, la responsabilité et la corruption dans le secteur public.

Source : Banque mondiale (2016a) et FMI (2016b).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933486949>

Les informations relatives au budget du gouvernement central et à ses activités financières doivent être plus ouvertes et accessibles. Sur le principe, cela devrait être réalisable, puisque les systèmes de planification et de budgétisation sont déjà informatisés, la plupart des pays africains étant dotés de systèmes intégrés de gestion des informations financières. Mais des pratiques informelles de préparation budgétaire perdurent parfois, même après l'introduction de ces modifications (encadré 5.3). À ce jour, seule l'Afrique du Sud dispose de capacités élargies pour tous les piliers de la transparence budgétaire, y compris la solidité de ses institutions formelles de surveillance (IBP, 2015).

Encadré 5.3. Améliorer les systèmes de planification et de budgétisation dans les pays africains

La Banque mondiale a soutenu le déploiement de systèmes intégrés d'information relatifs à la gestion financière (IFMIS) dans plusieurs pays afin de promouvoir la transparence et la responsabilité dans les budgets publics (Dener et Min, 2013). Un rapport de Deloitte (2012) a constaté que plusieurs pays africains ont également introduit avec un certain succès des systèmes IFMIS, parmi lesquels l'Afrique du Sud, Maurice, l'Ouganda, la Sierra Leone et la Tanzanie.

Mais pour être efficaces, ces systèmes nécessitent de puissants dispositifs de contrôle et de surveillance. Le cas du Malawi constitue un avertissement salutaire à cet égard : en 2008, le système IFMIS a été étendu aux autorités locales. Un service de données mobiles a ensuite été lancé, à travers la sélection de nouveaux opérateurs nationaux et le déploiement des infrastructures de fibre optique dans le pays. En principe, cela aurait dû renforcer la transparence avec laquelle le gouvernement central planifie et gère les budgets et informatise les opérations financières publiques. Mais la retentissante affaire « Cashgate », en 2013, a mis au jour les faiblesses des mécanismes de surveillance puisqu'il est apparu que des fonctionnaires parvenaient à extraire du système IFMIS des sommes d'argent considérables. Un rapport du cabinet d'expertise comptable Baker Tilly a montré que le gouvernement du Malawi avait perdu près de 30 millions USD entre avril et décembre 2013 (Baker Tilly, 2014 ; The Economist, 2014). Malgré ce revers, la qualité des informations sur le budget de l'État et ses activités financières s'est légèrement améliorée (IBP, 2015).

L'examen d'initiatives récentes révèle des exemples positifs d'amélioration des services publics mais souligne également la nécessité de poursuivre ces efforts

L'objectif de cette section est de passer en revue les initiatives réussies en matière d'action publique et les stratégies connexes de gouvernance adoptées récemment en Afrique. Les initiatives les plus intéressantes se répartissent en deux grandes catégories :

- la fourniture de biens et de services publics grâce à une gestion saine et une optimisation des moyens financiers ;
- les réformes réglementaires axées sur les besoins prioritaires pour assurer le développement des entreprises.

La mise en exergue de ces expériences permet de modéliser la réussite et de démontrer ce que l'on peut attendre de la convergence entre engagements politiques et efficacité du secteur public. Ces initiatives doivent être envisagées comme une série d'exemples intéressants plutôt que comme des bonnes pratiques. Il serait irréaliste de vouloir dupliquer des politiques efficaces si elles ne sont pas adaptées aux dynamiques de changement propres aux pays concernés. L'extrême hétérogénéité des gouvernements, des sociétés et des scènes politiques en Afrique conduit plutôt à penser que les politiques publiques sont généralement difficiles répliquées à l'identique d'un pays à l'autre.

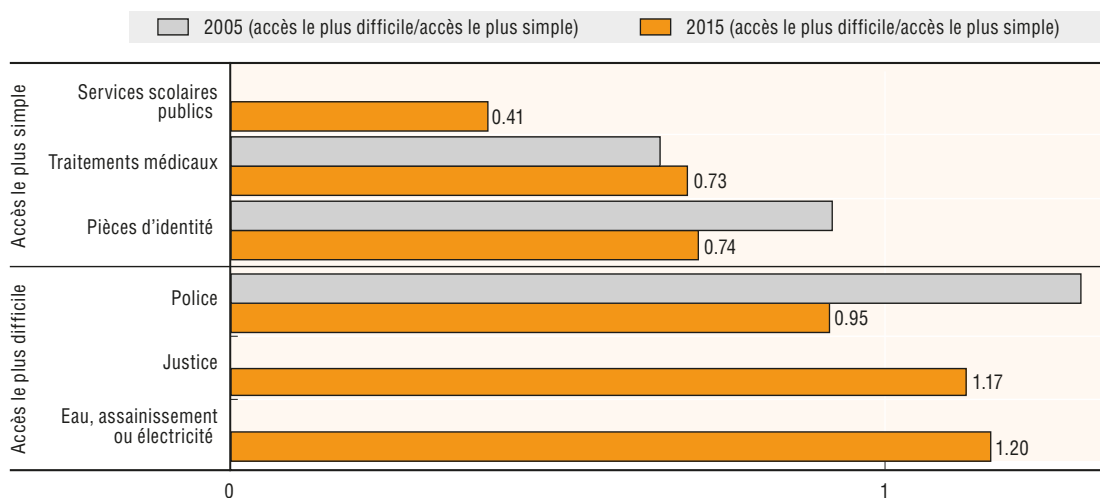


Les réformes politiques et les innovations numériques améliorent l'usage des ressources publiques


Un grand nombre d'administrations publiques en Afrique ont amélioré la fourniture des services. Les enquêtes Afrobaromètre ont cherché à apprécier auprès des personnes interrogées la facilité ou la difficulté d'accès aux services publics au cours des 12 mois précédant l'enquête. Sur la période 2014/15, les services éducatifs étaient les plus faciles à obtenir, devant l'accès aux traitements médicaux et l'obtention de pièces d'identité. En revanche, l'aide judiciaire ou l'accès à l'eau, l'assainissement et l'électricité étaient plus souvent considérés comme difficiles à obtenir.

Graphique 5.9. Facilité ou difficulté d'accès aux services publics selon les citoyens africains, 2005 et 2015

Ratio du nombre de personnes trouvant l'accès « facile » par rapport aux personnes trouvant l'accès « difficile »



Note : En 2005, les questions étaient formulées comme suit : « En fonction de votre expérience, est-il facile ou difficile d'obtenir les services suivants ? Ou bien n'essayez-vous jamais d'obtenir ce type de services de votre gouvernement ? ». En 2014/15, la formulation était la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous _____ ? Était-il facile ou difficile d'obtenir _____ ? ».

Source : Données de l'enquête Afrobaromètre, www.afrobarometer.org/.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933486956>

Les mécanismes d'administration électronique commencent à s'implanter en Afrique

Depuis quelques années, de nouvelles approches technologiques permettent de renforcer l'efficacité des services publics. Plusieurs pays d'Afrique ont lancé des projets d'administration électronique (ou « e-gouvernement ») pour remédier aux contraintes de capacités dans le secteur public et faciliter l'accès à leurs services (Deloitte, 2012 ; Banque mondiale, 2016b). Le Cabo Verde, le Kenya, le Maroc et le Rwanda sont les premiers pays africains à avoir lancé avec succès des stratégies numériques.

Au Maroc, le projet e-Fès est à l'origine de l'informatisation des services publics locaux

La municipalité de Fès, au Maroc, lance en 2004 le projet e-Fès d'administration électronique pour informatiser 12 des 33 bureaux locaux en charge des services municipaux. Le gouvernement canadien finance, à travers le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), le déploiement des technologies de l'information et de la communication dans les administrations locales. Un portail Internet destiné aux citoyens est créé et adapté aux usagers ne sachant pas lire (CRDI, 2016). Cette initiative permet d'accélérer les procédures entourant les services les plus demandés, comme les

inscriptions à l'école, les déclarations d'état civil ou encore les certificats de mariage et de décès. En 2009, une enquête montre que le projet e-Fès réduit le taux d'erreurs des administrations tout en augmentant leur productivité, avec 828 certificats délivrés en moyenne par jour contre 689 précédemment (Kettani et El Mahidi, 2009). Mais des goulets d'étranglement apparaissent, liés aux équipements et aux compétences informatiques.

Une fois le projet e-Fès sur les rails, le pays lance une stratégie nationale en 2009, le Plan Maroc numérique 2013, pour poursuivre l'informatisation des administrations publiques. Comme pour le projet e-Fès, le gouvernement créé plusieurs sites web, à l'image de *service-public.ma*. Ces plateformes fonctionnent comme un guichet électronique qui assure les processus administratifs et fournit les documents demandés.

Au Kenya, les centres Huduma incarnent une approche de la décentralisation axée autour du citoyen

Le Kenya est le premier pays africain à s'engager dans une stratégie d'ouverture totale des données gouvernementales. Le projet débute avec la nouvelle Constitution adoptée en 2010, dont l'article 35 définit le droit des citoyens à accéder aux informations gouvernementales. Pour concrétiser ce nouvel engagement, le gouvernement lance l'initiative en faveur des données ouvertes en partenariat avec la Banque mondiale, Google et Ushaidi. L'objectif est de renforcer l'intégrité, la transparence et la responsabilité de l'administration mais également d'améliorer la délivrance des services publics. En 2013, le gouvernement décide de remplacer l'ancien système administratif et transfère des fonctions clés ainsi que la responsabilité du financement des services publics aux 47 comtés du pays. Cette dévolution créé un échelon infranational totalement nouveau (BAfD et al., 2016).

Le programme des centres Huduma, l'un des piliers de cette ambitieuse politique de décentralisation, est introduit en 2013 par le ministère de la Dévolution et de la planification. L'idée est de déployer des services décentralisés dans tout le pays par le biais de guichets uniques – les centres Huduma – et à travers des plateformes en ligne intégrées. Aujourd'hui, ces centres sont présents dans pratiquement tous les comtés et s'engagent à promouvoir la responsabilité pour renforcer l'unité nationale. Parmi les services proposés, les dossiers de demande de prêts étudiants, les certificats de naissance et de mariage, les autorisations d'activité commerciale, les assurances et les permis de conduire (Dalberg, 2015).

Au Cabo Verde, les maisons du citoyen (Casa do Cidadão) simplifient les démarches

Le projet, lancé en 2008 dans la ville de Praia, sur l'île de Santiago, propose aux ressortissants du pays de nouveaux services administratifs en mettant à disposition notamment des formulaires électroniques. Qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur privé, tous les citoyens peuvent utiliser un portail unique pour leurs démarches administratives (obtention de certificats, règlement des impôts et immatriculation d'une nouvelle entreprise par exemple). L'initiative raccourcit les délais administratifs, facilite les interactions entre les citoyens et les pouvoirs publics et permet de disposer d'informations plus précises (BAfD et al., 2011 ; Deloitte, 2012). Le portail est une solution commode et simple d'accéder aux services publics, surtout pour les membres de la diaspora, qui représentent pratiquement 50 % de la population.

Plusieurs pays ont pris des dispositions pour améliorer la production d'électricité et la fiabilité de l'approvisionnement électrique

Les raccordements au réseau électrique progressent, sous l'impulsion notamment de pays comme le Maroc : le Programme d'électrification rurale global (PERG) est lancé en



1996 dans le but d'alimenter en électricité toutes les zones rurales du pays, la cible fixée à l'horizon 2010 étant un taux de transmission de 80.0 %. Dès 2005, cet objectif est atteint et en 2009, le PERG a raccordé 30 086 villages, avec un taux de transmission de 97.2 % (ONEE, 2016), qui passera à 99.1 % fin juillet 2015. Le programme contribue également à combler le retard des zones rurales sur le plan des infrastructures, améliorant ainsi la qualité de vie des ruraux (AFD, 2012). Parce qu'elle favorise la création de nouvelles industries, ralentit l'exode rural de 5.0 % et augmente le taux de retour des migrants de 1.5 %, l'électrification des zones rurales élargit les opportunités économiques (ONE, 2015).

En 2000, l'Afrique du Sud lance son programme intégré d'électrification nationale pour améliorer l'accès à l'électricité, en particulier en milieu rural. Ce plan devient opérationnel en 2002, conformément aux directives du document blanc de 1998 sur l'énergie et à la loi nationale sur l'énergie de 2008 (loi n° 34). La part des ménages sud-africains raccordés à l'électricité passe de 34 % en 1994 à 90 % en 2016 (République d'Afrique du Sud, 2016a). Ce programme n'ayant pas atteint son objectif principal d'assurer une alimentation électrique de base à tous les Sud-africains, le gouvernement est à la recherche de solutions alternatives, comme des mini-réseaux hybrides ou des technologies hors réseau en milieu rural (Azimoh et al., 2016 ; République d'Afrique du Sud, 2016b).

Plusieurs pays africains sont en train de planifier des investissements massifs dans la production d'énergie, avec une priorité particulière accordée à l'électrification rurale :

- La Côte d'Ivoire prévoit de doubler ses capacités de production tandis qu'un plan dédié à l'électrification des zones rurales (le PRONER, adopté en juillet 2013) vise à raccorder tous les villages au réseau d'ici 2020.
- Depuis 2010, l'Éthiopie développe activement ses capacités de production, grâce à plusieurs grands projets, dont le barrage de la Grande renaissance de l'Éthiopie et les barrages Gilgel Gibe III et Gilgel Gibe IV qui, ensemble, atteignent une capacité de 9.4 GW (AIE, 2014). À travers son deuxième plan de croissance et de transformation, le gouvernement vise une capacité de 17 GW d'ici 2020 (République d'Éthiopie, 2016).
- En Tanzanie, le plan directeur pour le système énergétique préparé par les autorités vise à passer les capacités installées de 1.6 GW en 2014 à 10 GW en 2025 et d'améliorer l'accès pour les ruraux (OBG, 2017).

Le Kenya exploite les technologies numériques et les systèmes d'imagerie par satellite pour optimiser l'entretien de son réseau énergétique, sachant qu'il avait aussi mis sur pied en 2011 un système d'information géographique piloté par la compagnie nationale d'électricité, KPLC. En 2015, les informations relatives aux lignes de transmission, aux sous-stations, aux transformateurs et aux compteurs ont été informatisées. Toutes ces données ont été reportées sur une carte établie à partir d'images satellites, ce qui permet de surveiller le système et d'intervenir plus rapidement en cas de perturbation. Les entreprises peuvent aussi obtenir des devis à travers un processus d'approbation intégré : il leur suffit d'envoyer les documents requis via la plateforme en ligne pour récupérer ensuite les offres. Ce dispositif a considérablement réduit les délais et les procédures administratives nécessaires pour accéder à l'électricité.

En plus de ces plans nationaux, plusieurs initiatives internationales sont en cours pour relever les défis énergétiques du continent. Le « New Deal » pour l'énergie en Afrique de la BAfD est l'un des programmes les plus ambitieux activés récemment. Son ambition est d'assurer un accès universel à l'énergie à l'horizon 2025 grâce à un plan massif d'investissements valorisé à 12 milliards USD (tableau 5.4).



Tableau 5.4. Exemples choisis d'initiatives internationales en faveur de l'énergie en Afrique

Nom du programme	Donneurs	Période de mise en œuvre	Pays visés	Objectifs clés	Budget (si connu)
Le "New Deal" pour l'énergie en Afrique	Banque africaine de développement	2015-25	Tout le continent africain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître la production sur les réseaux, en y ajoutant 160 GW de nouvelles capacités ✓ Accroître la distribution et les raccordements au réseau, ce qui donnera lieu à 130 millions de nouvelles connections ✓ Accroître la production autonome (hors réseau), afin d'y ajouter 75 millions de raccordements ✓ Accroître l'accès de quelque 130 millions de ménages à des combustibles de cuisson propres 	12 milliards USD provenant de la BAfD
Programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables	Programme multidonateurs (*)	2007-20	Tout le continent africain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la sécurité énergétique ✓ Accroître l'utilisation des énergies renouvelables ✓ Améliorer l'accès aux énergies durables et modernes 	
Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables	Sous le mandat de l'Union africaine	Deux phases 2016-20 2020-30"	Tout le continent africain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atteindre 10 GW de capacités nouvelles et additionnelles de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables d'ici 2020 ✓ Mobiliser le potentiel africain pour produire au moins 300 GW d'ici 2030 en faisant appel à toutes sortes de technologies d'énergies renouvelables 	
Plateforme africaine de SE4ALL	Commission de l'Union africaine, NEPAD, BAfD, PNUD	2011-30	44 pays africains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'accès aux services énergétiques modernes ✓ Doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique ✓ Doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique 	
Akon Lighting Africa	Partenaires internationaux et banques (**)	2014	15 pays africains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apporter des solutions énergétiques propres, renouvelables et abordables, en priorité dans les zones rurales et non connectées au moyen de l'énergie solaire 	1 milliard USD pour le lancement
Energy Africa Campaign	Département du Développement international du Royaume-Uni	2015-30	14 pays africains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le développement de l'électricité en Afrique par une extension du marché solaire domestique en milieu rural 	46 millions USD
Power Africa	Gouvernement américain au travers de l'USAID	2013-18	Pays visés dans une première phase : Éthiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Nigéria et Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doubler l'accès à l'électricité d'ici à 2018 ✓ Créer 60 millions de nouvelles connections à l'électricité ✓ Ajouter 30 000 megawatts de production d'électricité propre 	7 milliards USD de fonds publics
Énergies pour l'Afrique	Partenariats public-privé : EDF, AFD (France), Schneider Electric et autres	2014-25	Tout le continent africain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer un fonds de soutien pour l'électrification de l'Afrique, afin d'assurer la coordination ✓ Connecter 600 millions de personnes à l'électricité d'ici 2025 	
Lighting Africa (Groupe de la Banque mondiale)	Energy Sector Management Assistance Programme, Global Environment Facility, gouvernements (***)	2007-30	Burkina Faso, Éthiopie, Kenya, Libéria, Mali, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connecter 250 millions de personnes à l'électricité grâce à l'énergie solaire 	

Note : * Commission européenne, Coopération autrichienne pour le développement, ministère des Affaires étrangères de Finlande, ministère fédéral pour la Coopération économique et le développement de l'Allemagne, ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. ** China Jiangsu International Group, Solektra International, Nari Group et autres. *** Le Groupe de la Banque mondiale en partenariat avec la Société financière internationale (SFI), le Programme d'assistance pour la gestion du secteur de l'énergie, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Sources : Akon Lighting Africa ; AREI (2016) ; BAfD (2016b), Banque mondiale (2017c) ; EUEI (2012) ; Gouvernement britannique (2015) ; L'Énergie en questions (2015) ; ONU (2011) ; USAID (2017).

Des réformes réglementaires visent à répondre aux besoins prioritaires de développement des entreprises

Les pays africains figurent régulièrement dans le peloton de tête des réformateurs dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale

Les pays africains se sont activement investis dans des réformes politiques visant à réduire les délais et le coût des interactions entre les entreprises et les gouvernements. Bon nombre d'initiatives concernent des réformes réglementaires pour simplifier la création ou la gestion d'une entreprise et font appel aux technologies numériques pour réduire le temps passé aux tâches bureaucratiques et, partant, leur coût.

Depuis 2010, des pays africains figurent régulièrement dans le peloton de tête des réformateurs (tableau 5.5). Chaque année, la Banque mondiale compile une série d'indicateurs sur la qualité du droit des affaires et les réglementations et publie les résultats dans son rapport *Doing Business*, qui couvre le monde entier (Banque mondiale, 2016c). Les indicateurs portent sur dix aspects clés : création d'entreprise, obtention des permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité.

Tableau 5.5. Les dix pays les plus réformateurs du monde selon le rapport *Doing Business*, 2010-16

Ordre	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
1	Kazakhstan	Maroc	Pologne	Ukraine	Tadjikistan	Costa Rica	Brunei Darussalam
2	Rwanda	Moldavie	Sri Lanka	Rwanda	Bénin	Ouganda	Kazakhstan
3	Pérou	Ex-République yougoslave de Macédoine	Ukraine	Fédération de Russie	Togo	Kenya	Kenya
4	Viet Nam	Sao Tomé-et-Principe	Ouzbékistan	Philippines	Côte d'Ivoire	Chypre	Bélarus
5	Cabo Verde	Lettonie	Burundi	Kosovo	Sénégal	Mauritanie	Indonésie
6	Tadjikistan	Cabo Verde	Costa Rica	Djibouti	Trinité et Tobago	Ouzbékistan	Serbie
7	Zambie	Sierra Leone	Mongolie	Côte d'Ivoire	RDC	Kazakhstan	Géorgie
8	Hongrie	Burundi	Grèce	Burundi	Azerbaïdjan	Jamaïque	Pakistan
9	Grenade	Îles Salomon	Serbie	Ex-République yougoslave de Macédoine	Irlande	Sénégal	Émirats arabes unis
10	Brunei Darussalam	Corée	Kazakhstan	Guatemala	Émirats arabes unis	Bénin	Bahreïn
Pays africains	3	2	1	4	5	5	1

Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Source : Rapports *Doing Business* de la Banque mondiale, <http://français.doingbusiness.org/>.

Dans l'édition 2017 du rapport *Doing Business*, 41 pays africains ont amélioré leurs performances, tandis que 13 ont perdu des points. Parmi les réformes les plus fréquentes, les améliorations en vue de simplifier les procédures ou la réduction des redevances des services publics. Sur la période 2015-16, 17 pays africains ont simplifié le cadre juridique des procédures de conciliation, des processus de résolution des litiges ou des procédures d'apurement des dettes des petites entreprises rencontrant des difficultés financières (Banque mondiale, 2016c). Certains pays ont introduit des innovations technologiques :

- Le Kenya, qui fait partie des dix meilleurs réformateurs du monde, a mis en œuvre des réformes dans cinq domaines distincts de la politique économique, y compris en supprimant les droits de timbre sur certains articles, en améliorant l'approvisionnement électrique et en rationalisant les procédures administratives.
- La Tanzanie a le plus progressé sur la période 2015/16, grâce en grande partie à l'amélioration de son système de registre de crédit. Les nouveaux bureaux de crédit ont passé des accords avec des détaillants et des marchands pour constituer un registre commun couvrant tous leurs clients. La couverture des emprunteurs par le système est ainsi passée de 4.97 % de la population adulte à 6.48 %.
- Pour améliorer les échanges transfrontaliers, la Mauritanie a adopté le système international d'échange de données informatisé (EDI) du système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), ce qui réduit le temps de préparation et de soumission des déclarations en douane pour les exportateurs comme pour les importateurs.
- Maurice a informatisé ses registres fonciers.
- Le Maroc a créé une plateforme en ligne pour l'enregistrement des raisons sociales d'entreprises.
- Le Rwanda a facilité la création d'entreprise en améliorant les procédures d'enregistrement en ligne et en rationalisant toutes les démarches post-immatriculation. Il a également créé un guichet virtuel unique pour l'immatriculation des entreprises.
- L'Afrique du Sud a posé les premières bases d'un portail en ligne pour effectuer des recherches de raisons sociales.

Bien que le coût des procédures administratives ait diminué dans de nombreux pays, l'Afrique continue d'afficher des scores relativement faibles dans le classement global *Doing Business* par rapport au reste du monde : en 2016, six des 54 pays que compte le continent obtenaient une note supérieure à la valeur médiane moyenne pour cet indicateur, tandis que 26 des 37 pays du quintile inférieur étaient des pays africains. À la 50^e place sur 190 pays, Maurice devance tous les autres pays africains.

De nouvelles initiatives en matière de garantie des financements

Certains pays d'Afrique ont commencé à mettre en œuvre des réformes ou à lancer des programmes pour améliorer l'efficacité de leurs secteurs financier et bancaire. En 2015/16, sept pays au moins ont œuvré pour étendre l'accès au crédit et aux services financiers, à travers notamment le renforcement du cadre juridique, la création de systèmes d'enregistrement de la propriété ou le partage des informations sur les emprunteurs (Banque mondiale, 2016c). Ces efforts pour améliorer l'accès des entrepreneurs aux instruments financiers permettront probablement de soutenir le développement des entreprises. Il est avéré que l'ouverture de l'accès au crédit à travers des systèmes sûrs renforce la concurrence dans les services financiers, surtout si des institutions non bancaires peuvent elles aussi proposer des prêts sécurisés. Plus l'environnement financier est sain, plus les banques sont disposées à prêter des fonds à davantage d'entreprises (ONU/GTZ, 2008) – ce qui conforte le soutien du secteur public à l'investissement et, partant, dope la création d'industries et la concurrence commerciale (Alvarez de la Campa, 2014).

Le système de registre des garanties du Ghana

Le système de registre des garanties (CRS) établi au Ghana en 2010 au titre de la loi de 2008 sur les emprunteurs et les prêteurs est le premier du genre en Afrique subsaharienne (Oppong-Adusah, 2012). À fin 2016, les banques centrales du Ghana, du Libéria, du Malawi



et du Nigéria avaient aussi adopté ce dispositif, que la Banque du Ghana a mis en place avec la Société financière internationale (IFC) afin d'instaurer un cadre réglementaire conforme aux normes internationales des transactions garanties et registres des sûretés. Conçu par une entreprise informatique ghanéenne (Bsystems Limited), le système permet aux emprunteurs de faire la preuve de leur solvabilité, réduisant ainsi le risque des non-remboursements tout en renforçant la transparence et le cadre transactionnel. Environ 63 % des banques et des institutions financières utilisent ce registre.

Pour les PME du Ghana, ce dispositif a amélioré l'accès aux prêts et aux services financiers. En décembre 2012, environ 9 000 PME et 30 000 microentreprises avaient obtenu pour plus de 6.0 milliards USD de prêts, nantis sur des biens meubles inscrits dans le registre. À travers le recours aux sûretés sur les biens meubles, 1.3 milliard USD ont été alloués au financement des petites entreprises et 12 milliards USD au total pour financer les entreprises en général (Banque mondiale, 2016c). Ce système de transactions garanties réduit le coût de gestion des emprunts et permet aux institutions financières de relever le niveau d'accessibilité au crédit des petits entrepreneurs (Making Finance Work for Africa, 2017). Environ 20 % des entreprises qui ont en bénéficié sont détenues par des femmes (Banque mondiale, 2013). Mais la pénétration du dispositif en milieu rural et dans les banques communautaires reste limitée (Oppong-Adusah, 2012).

Le système d'évaluation du crédit de la Tanzanie

En 2012, la Tanzanie a lancé son système d'évaluation du crédit afin de promouvoir l'accès aux financements. Des règlements sont publiés cette année-là au titre de la loi de 2006 créant la Banque de Tanzanie et deux entreprises privées obtiennent leur licence d'agence d'évaluation du crédit (CRB) : Bradstreet Credit Bureau Tanzania Limited et Credit Info Tanzania. Les agences recueillent et compilent des informations fournies par les banques et les institutions financières non bancaires, y compris dans le secteur de la microfinance. Cela concerne la situation d'endettement des clients, leur comportement en matière de remboursement et leur historique d'emprunt (Banque de Tanzanie, 2012). Tout cela rend les opérations de crédit à la fois plus rapides et sûres (Clyde & Co, 2013) sachant que, pour garantir la sécurité d'ensemble, la banque centrale contrôle la base de données et que le dispositif facilite les contrôles internes au système bancaire.

D'autres initiatives commencent à s'implanter sur le continent : le Mozambique s'est doté d'une législation autorisant la création d'une agence de crédit tandis que le Burkina Faso et le Togo ont adopté la loi uniforme de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) facilitant l'organisation des activités des agences de crédit. La Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal disposent déjà d'une législation de ce type, des agences spécialisées ayant vu le jour au Sénégal en février 2016.

Le programme d'accompagnement post-décaissement des prêts de la Namibie

Soucieuses de promouvoir l'accès au crédit des PME de Namibie, deux grandes banques commerciales (Development Bank of Namibia et Bank Windhoek) ont créé des agences spécialisées respectivement en 2004 et 2005. Ce faisant, elles permettent aux PME de bénéficier de prêts et de services de développement adaptés. Cela englobe un accompagnement et un programme d'assistance qui débute après le décaissement des fonds, afin d'améliorer les compétences de gestion des entrepreneurs et d'atténuer les risques de non-remboursement. La succursale de la Bank Windhoek spécialisée dans les PME émergentes propose ainsi un programme d'accompagnement de 12 mois avec des périodes de prêt allant de trois à cinq ans (ONUDI/GTZ, 2008). Le fonds spécial pour le développement rattaché à la Development Bank de Namibie propose également des formations et des programmes d'accompagnement et de suivi pour les PME.



Le renforcement des processus de responsabilisation et de surveillance dans la conduite des politiques publiques sera primordial pour l'avenir

Les progrès réalisés par l'Afrique pour améliorer la gouvernance sont indéniables, mais la littérature actuelle pointe la nécessité d'opter pour une approche à la fois plus stratégique et multidimensionnelle de la mise en œuvre des réformes. Les réformes de la gouvernance doivent dépasser l'approche traditionnelle centrée autour de critères techniques (Brinkerhoff, 2017), dont les écueils intrinsèques ont été documentés (Andrews et al., 2013 ; Brinkerhoff et Brinkerhoff, 2015). Ainsi, les stratégies de décentralisation engagées en suivant un cadre normalisé plutôt qu'une approche scrupuleusement adaptée au contexte politique et socioéconomique ont donné lieu à des résultats décevants (BAfD et al., 2015 ; Smoke, 2015). Si certaines tâches de gestion sont probablement semblables dans tous les pays, l'impact des réformes sur les autorités infranationales peut avoir des résultats divergents, surtout au plan local. L'introduction de réformes positives exige une accumulation et une application prudentes des connaissances acquises, surtout quand il s'agit de comprendre les rapports entre différents acteurs politiques du pays, au-delà de la sphère gouvernementale, et notamment avec la société civile (OCDE, 2014 ; chapitre 7).

Les pays doivent en particulier s'assurer que les institutions publiques sont capables d'élaborer et de définir des politiques, de tenir les engagements ainsi pris et de le faire sans créer d'exclusion au sein de la population. L'objectif de développement durable (ODD) numéro 16, qui plaide pour des « institutions efficaces [et] responsables » constitue un pilier essentiel du développement. La qualité et la légitimité de la structure institutionnelle d'un pays déterminent l'aptitude d'un gouvernement à fournir des services mais également son efficacité et sa stabilité. Un examen approfondi de la performance de la Chine en termes de développement – un pays qui peut se targuer d'avoir affiché une croissance à deux chiffres pendant pratiquement 40 ans et d'avoir extrait plus de 700 millions de personnes de la pauvreté – montre que ces résultats ont été facilités à travers d'une évolution profonde des mécanismes de responsabilisation et de leadership collectif tout au long du processus décisionnel (Banque mondiale, 2017b).

L'administration en ligne jouera probablement un rôle central pour améliorer la proximité des services publics et leur qualité. Toutefois, elle ne peut en aucun cas affranchir les gouvernements de leur obligation d'améliorer les systèmes de responsabilisation – notamment en termes de surveillance, de séparation des pouvoirs et de passation de marchés – de déployer des infrastructures de base et de renforcer les capacités humaines. Le contenu communiqué à travers les outils informatiques doit être adapté aux priorités des citoyens, y compris lorsqu'ils maîtrisent peu les TIC, sachant que, pour fonctionner, les systèmes informatiques ont aussi besoin d'un degré minimum de fiabilité de l'approvisionnement électrique. Les projets d'administration électronique déployés en Afrique se sont heurtés à l'insuffisance des personnels des centres informatiques et aux capacités limitées des systèmes de requête en ligne (Kettani et El Mahidi, 2009 ; Chêne et Hodess, 2009 ; Abdalla et al., 2015 ; Open Data Research Symposium, 2015).

S'ils veulent relever le niveau de performance des administrations publiques, les gouvernements auraient par ailleurs tout intérêt à promouvoir les systèmes de gestion au mérite – et à renforcer la transparence. L'obligation de disposer d'une administration à la fois plus responsable et réactive aux attentes prioritaires des citoyens ne fait plus de doute (Bratton, 2012 ; Okeke-Uzodike et Chitakunye, 2014 ; Kilelo, 2015). Plus les agents sont compétents, plus les services publics sont efficaces. La formation doit être adaptée aux nouveaux défis et aux besoins de chacun. Le fait d'accorder la priorité aux compétences signifie également que l'on pourrait davantage associer au mérite les rémunérations et les parcours professionnels des agents de la fonction publique. Ce qui ne doit pas occulter l'obligation d'impliquer la société civile dans la définition des programmes et la prise de décisions, surtout à l'échelon local.



Références

- Abdalla et al. (2015), "Effect of Huduma Centers (One Stop Shops) in Service Delivery: A Case Study of Mombasa Huduma Centre", *International Journal of Academic Research in Business and Social Sciences*, Vol. 5, No. 6, http://hrmars.com/hrmars_papers/Effect_of_Huduma_Centers_%28One_Stop_Shops%29_in_Service_Delivery%E2%80%93A_Case_Study_of_Mombasa_Huduma_Centre1.pdf.
- ACET/Banque mondiale (2016), "Access to finance for SMEs", Bureau de la Banque mondiale au Ghana, [www://acetforafrica.org/acet/wp-content/uploads/publications/2016/03/Access-to-Finance-for-SMEs-Paper.pdf](http://www.acetforafrica.org/acet/wp-content/uploads/publications/2016/03/Access-to-Finance-for-SMEs-Paper.pdf).
- AFD (2012), *Le Programme d'électrification rurale globale (PERG) au Maroc*, Agence Française de Développement, Paris, www.afd.fr/home/AFD/developpement-durable/DD-et-strategies/rioplus20/projets-rio20/electrification-maroc.
- Afrobaromètre, Base de données des enquêtes, www.afrobarometer.org/data (consulté en janvier 2017).
- AIE (2014), "Energy in Africa today", *World Energy Outlook 2014*, Agence internationale de l'énergie, Éditions de l'OCDE, Paris, dx.doi.org/10.1787/weo-2014-15-en.
- Akon Lighting Africa, akonlightingafrica.com (consulté en février 2017).
- Alvarez de la Campa, A. (2014), "Secured transactions and collateral registries: A global perspective", *5th Financial Infrastructure and Risk Management Training*, Société financière internationale, Washington, DC.
- Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2013), "Escaping capability traps through Problem Driven Iterative Adaptation (PDIA)", *World Development*, Vol. 51(11), pp. 234-44.
- Arbache, J., J. Habyarimana et V. Molini (2010), "Silent and lethal: How quiet corruption undermines Africa's development efforts", *Africa Development Indicators 2010*, Banque mondiale, Washington, DC, doi.org/10.1596/978-0-8213-8202-8.
- AREI (2016), *Transforming Africa towards a Renewable Energy Powered Future with Access for All*, Africa Renewable Energy Initiative, www.arei.org/wp-content/uploads/2016/09/AREI-Summary-english-web.pdf.
- Ayee, J.R.A. (2006), *Reforming the African Public Sector: Retrospect and Prospects*, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, Dakar.
- Azimoh, C.-L. et al. (2016), "Electricity for development: Mini-grid solution for rural electrification in South Africa", *Energy Conversion and Management*, Vol.110, pp. 268-277, doi.org/10.1016/j.enconman.2015.12.015.
- BAfD (2016a), *Évaluation des politiques et des institutions du pays (base de données)*, Banque africaine de développement, Abidjan, www://cpia.afdb.org/?page=data (consulté en janvier 2017).
- BAfD (2016b), *Le 'New Deal' pour l'énergie en Afrique*, Banque africaine de développement, Abidjan, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure_New_Deal_2_-Fr.pdf.
- BAfD (2013), *Financial Inclusion in Africa*, Département de la recherche, Banque africaine de développement, Tunis.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions de l'OCDE, Paris, doi.org/10.1787/aeo-2016-fr.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions de l'OCDE, Paris, doi.org/10.1787/aeo-2015-fr.
- BAfD/OCDE/PNUD/CENUA (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011 : Étude par pays – Cabo Verde*, Éditions de l'OCDE, Paris, doi.org/10.1787/aeo-2011-fr.
- Baker Tilly (2014), *Report on Fraud and Mismanagement of Malawi Government Finances*, The Baker Tilly Business Services Limited, 21 février, www.gov.uk/government/world-location-news/audit-report-on-fraud-and-mismanagement-in-malawi.
- Banque de Tanzanie (2012), *The Bank of Tanzania (Credit Reference Bureau) Regulations*, Banque centrale de Tanzanie, Dar-es-Salaam, www.bot.go.tz/BankingSupervision/Tanzania_Credit_Reference_Bureau_Regulation.pdf.
- Banque mondiale (2017a), Base de données World Development Indicators, data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators (consulté en janvier 2017).
- Banque mondiale (2017b), *Rapport sur le développement dans le monde 2017 : la gouvernance et la loi*, Banque mondiale, Washington, DC, doi.org/10.1596/978-1-4648-0950-7.
- Banque mondiale (2017c), "Lighting Africa", www.lightingafrica.org (consulté en février 2017).

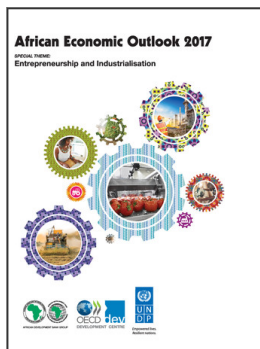


- Banque mondiale (2016a), Base de données sur l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA), <http://data.worldbank.org/data-catalog/CPIA> (consulté en janvier 2017).
- Banque mondiale (2016b), "Delivering Services", *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : les dividendes du numérique*, Banque mondiale, Washington, DC, doi.org/10.1596/978-1-4648-0671-1.
- Banque mondiale (2016c), *Doing Business 2017 : Égalité des chances pour tous*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://français.doingbusiness.org/>.
- Banque mondiale (2013), "Pioneering Lending System Opens Doors to Finance for Ghana Small Enterprises", Société financière internationale, Washington, DC, https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/776e280040e7cb2e90addb412e1cf4fc/StoriesOfImpact-WorldBankGroup_SME_Ghana_Collateral_Registries_WBG_FINA_REV-Enhanced.pdf?MOD=AJPERES.
- Beck, T. (2013), "SMEs Finance in Africa: Challenges and Opportunities", *Banking in SSA: Challenges and Opportunities*, Banque européenne d'investissement, Luxembourg, www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_en.pdf.
- Beck, T. et R. Cull (2014), "Small- and medium-sized enterprise finance in Africa", *Africa Growth Initiative*, Brookings Institution, Washington, DC, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/SME-Finance-in-Africa-Designed_FINAL.pdf.
- Bratton, M. (2012), "Citizen perceptions of local government responsiveness in SSA", *World Development*, Vol. 40/3, pp. 516-527, doi.org/10.1016/j.worlddev.2011.07.003.
- Bratton, M. et E. Gyimah-Boadi (2016), « Des institutions dignes de confiance impactent-elles le développement en Afrique ? », *Dépêche 112*, Afrobaromètre, http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%AAtes/ab_r6_dispatchno112_institutions_digne_de_confiance_fr.pdf.
- Brinkerhoff, D.-W. (2017), "Governance reform: pathways, pitfalls, and progress", intervention lors de la réunion informelle organisée à l'OCDE, Paris, 12 janvier.
- Brinkerhoff, D.-W. et J. Brinkerhoff (2015), "Public sector management reform in developing countries: Perspectives beyond NPM orthodoxy", *Public Administration and Development*, 35: 222-237, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/pad.1739/full>.
- BSystemsLimited (2017), "Collateral Registry System. The reflection on the impact of innovation", bsystemslimited.com/newcollateralstyem.php (consulté en janvier 2017).
- Centre for Public Impact (2016), "The Kenyan Open Data Initiative", www.centreforpublicimpact.org/case-study/open-data-kenya/ (consulté en janvier 2017).
- CENUA (2003), *Public Sector Management Reforms in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/uneca/unpan014953.pdf.
- Chêne, M. et R. Hodess (2009), *The Implementation of Integrated Financial Management Systems (IFMIS)*, Transparency International, <http://www.u4.no/publications/the-implementation-of-integrated-financial-management-systems-ifmis/>.
- Chiliswa, Z. et L. Mutuku (2015), "Building open data infrastructure and strategies for effective citizen engagement", 2015 Open Data Research Symposium, Ottawa, www.opendataresearch.org/dl/symposium2015/odrs2015-paper13.pdf.
- Clyde & Co (2013), *Progress to Establishment of Tanzania's Credit Reference System*, Clyde & Co LLP, Londres, www.clydeco.com/uploads/Files/Publications/2013/Banking_Regulatory_Update_-_CRBs.PDF.
- CRDI (2016), *Fès, la cybercapitale du Maroc*, Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Centre de recherches pour le développement international, le Caire, <https://www.idrc.ca/fr/article/recherches-dans-la-region-du-moyen-orient-et-de-lafrique-du-nord-fes-la-cybercapitale-du>.
- CRDI (2007), *e-Fès : Services publics en ligne*, Centre de recherches pour le développement international, <https://www.idrc.ca/fr/article/e-fes-services-publics-en-ligne> (consulté en janvier 2017).
- Dalberg (2015), *A Snapshot of Public Sector Efficacy in Africa*, www.dalberg.com/wp-content/uploads/2015/12/Final-Report-of-A-snapshot-of-public-sector-efficacy-in-Africa.pdf.
- Dahlberg, S. et S. Holmberg (2016), "The importance of electoral and judicial trust for regime support", *Review of Public Administration and Management*, Vol. 4, doi.org/10.4172/2315-7844.1000182.
- Deloitte (2012), *E Transform Africa: Modernizing Governments through ICTs*, Deloitte Consulting.
- Dener, C. et S.-Y. Min (2013), "Financial Management Information Systems and Open Budget Data: Do Governments Report on Where the Money Goes?", *World Bank Study*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/15897>.
- Dessus, S., J.-D. Lafay et C. Morrisson (1998), "A politico-economic model for stabilisation in Africa", *Journal of African Economies*, doi.org/10.1093/oxfordjournals.jae.a020946.
- Diamond, J. et P. Khemani (2005), "Introducing financial management information systems in developing countries", *Working Paper 05/196*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2005/wp05196.pdf.

- Dulani, B., G. Sambo et K.-Y. Dionne (2016), « Bons voisins? Les Africains démontrent un sens élevé de la tolérance envers beaucoup, mais pas tous », *Dépêche 74*, Afrobaromètre, http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%AAtches/ab_r6_dispatchno74_tolerance_en_afrique_fre1.pdf.
- EISA (2017), *African election calendar*, Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique, Johannesburg, www.eisa.org.za/index.php/2017-african-election-calendar/.
- Enterprise Surveys, Base de données des enquêtes de conjoncture, www.enterprisesurveys.org, Banque mondiale (consulté en février 2017).
- EUEI (2012), *Africa-EU Renewable Energy Cooperation Programme (RECP) – Creating Opportunities for Renewable Energy Strategy 2020*, Initiative de l'UE pour l'énergie, Eschborn, www.euei-pdf.org/sites/default/files/field_publication_file/RECPstrategy2020en_lowres_0.pdf.
- Fjose, S. et al. (2010), "SMEs and growth in SSA, identifying SME roles and obstacles to SME growth", MENON publication no. 14/2010, MENON Business Economics, Oslo.
- FMI (2016a), *Financial Development in SSA – Promoting Inclusive and Sustainable Growth*, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2016/afr1605.pdf
- FMI (2016b), Base de données *World Economic Outlook*, October 2016, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2015/02/weodata/index.aspx
- Gallup (2016), Base de données des enquêtes mondiales *Gallup World Poll*, gallup.com/services/170945/world-poll.aspx.
- Ghana Trade (2017), "Collateral Registry Registers 104,308 Collaterals", www.ghanatrade.gov.gh/Trade-News/collateral-registry-registers-104308-collaterals.html (consulté en janvier 2017).
- Global Integrity/Fondation Mo Ibrahim (2016), Base de données des Indicateurs d'intégrité en Afrique, www.globalintegrity.org/africa-integrity-indicators/ (consulté en janvier 2017).
- Gouvernement britannique (2015), "Energy Africa campaign", www.gov.uk/government/news/energy-africa-campaign (consulté en février 2017).
- Huduma Kenya Portal, Portail sur les centres Huduma, www.hudumakenya.go.ke/ (consulté en janvier 2017).
- IBP (2015), *Enquête sur le budget ouvert 2015*, International Budget Partnership, Washington, DC, <http://www.internationalbudget.org/wp-content/uploads/OBS2015-Report-French.pdf>.
- IFES (2017), *Election Guide Calendar*, International Foundation for Electoral Systems, Arlington, VA, www.electionguide.org (consulté en janvier 2017).
- International IDEA (2017), Site Internet de l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance, Stockholm, www.idea.int/.
- Kettani, D. et A. El Mahidi (2009), "Fez e-government project: An initiative transforming scientific research to value in Morocco", *Electronic Journal of E-Government*, Vol. 7/4, pp. 371-380, www.ejeg.com/issue/download.html?idArticle=154.
- Kilelo, H. (2015), "Public sector reform in Africa: Focus, challenges and lessons learnt", *International Journal of Humanities and Social Science Invention*, Vol. 4/7, pp. 19-27.
- L'Énergie en questions (2015), « La fondation Borloo pour l'énergie en Afrique entame sa quête de financements », www.lenergieenquestions.fr/la-fondation-borloo-pour-lenergie-en-afrique-entame-sa-quete-de-financements/ (consulté en février 2017).
- Levi-Faur, D. (2012), "From 'Big Government' to 'Big Governance'?", *The Oxford Handbook of Governance*, Oxford University Press, Londres, doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199560530.013.0001.
- Making Finance Work for Africa (2017), « Registres des garanties mobilières », <https://www.mfw4a.org/fr/infrastructure-financiere/registres-des-garanties-mobilieres.html> (consulté en janvier 2017).
- Mutuku, L. et C. Mahihu (2014), *Open Data in Developing Countries. Understanding the Impacts of Kenya Open Data Applications and Services*, ODDC iHub Report, www.opendataresearch.org/sites/default/files/publications/ODDC%20Report%20iHub.pdf.
- Nakusera, F. et al. (2008), *Enhancing the Role of Factoring and Leasing Companies in Providing Working Capital to Small and Medium Enterprises (SMEs) in Namibia*, Département de la recherche, Banque de Namibie, Windhoek.
- NDI (2017), *Global elections calendar*, National Democratic Institute, Washington, DC, www.ndi.org/elections-calendar?year=2017.
- OBG (2017), *Tanzania Lays Out Big Investment in Power Generation*, Oxford Business Group, www.oxfordbusinessgroup.com/news/tanzania-lays-out-big-investments-power-generation (consulté en janvier 2017).
- OCDE (2016), *États de fragilité 2016 : Comprendre la violence*, Éditions de l'OCDE, Paris, doi.org/10.1787/9789264269996-fr.



- OCDE (2014), "Accountability and Democratic Governance: Orientations and Principles for Development", *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD*, Éditions de l'OCDE, Paris, doi.org/10.1787/9789264183636-en.
- OCDE/Banque mondiale (2015), "Inclusive global value chains: Policy options in trade and complementary areas for GVC integration by small and medium enterprises and low income developing countries", rapport préparé en vue de la réunion des ministres du Commerce du G20 à Istanbul, 6 octobre 2015, www.oecd.org/trade/OECD-WBG-g20-gvc-report-2015.pdf.
- OIT (2013), *Économie informelle et travail décent : guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*, Département des politiques de l'emploi, Bureau international du travail, Genève, http://www.ilo.org/emppolicy/pubs/WCMS_234958/lang-fr/index.htm.
- Okeke-Uzodike, O.-E. et P. Chitakunye (2014), "Public sector performance management in Africa: Reforms, policies and strategies", *School of Management, IT and Governance*, université du Kwazulu-Natal, doi.org/10.5901/mjss.2014.v5n26p85.
- ONE (2005), *Rapport annuel 2005*, Office national de l'électricité, Casablanca, <http://www.one.org.ma/FR/pdf/RAP05.pdf>.
- ONEE (2016), « Bilan du PERG à fin 2015 », Office national de l'électricité et de l'eau potable, Casablanca, www.one.org.ma/fr/pages/interne.asp?esp=2&id1=6&id2=61&t2=1 (consulté en janvier 2017).
- ONU (2011), *L'Énergie durable pour tous*, Assemblée générale, Soixante-sixième session, Organisation des Nations Unies, New York, <http://www.se4all.org/sites/default/files/l/2014/02/French.pdf>.
- ONUDI/GTZ (2008), *Creating an Enabling Environment for Private Sector Development in SSA*, Vienne, www.unido.org/fileadmin/user_media/Publications/documents/creating_an_enabling_environment_for_private_sector_development_in_subSaharan_Africa_01.pdf.
- Open Data Research Symposium (2015), Site Internet de la troisième Conférence internationale sur les données ouvertes, www.opendataresearch.org/project/2015/symposium.
- Oppong-Adusah, M. (2012), "Highlights of the collateral registry Ghana redesign project", Société financière internationale, Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/145330004bea0e32a239e71be6561834/Day2-session4-Mike+Oppong-Adusah-Ghana+registry+project+highlights.pdf?MOD=AJPERES.
- Ouedraogo, A. et al. (2012), "It started in Ghana: Implementing Africa's first collateral registry", *IFC Smart Lessons Brief*, Banque mondiale, Washington, DC, documents.worldbank.org/curated/en/717601468037145223/It-started-in-Ghana-implementing-Africas-first-collateral-registry.
- Oyuke, A., P. Halley-Penar et B. Howard (2016), « Hors réseau ou 'marche-arrêt' : la majorité des Africains manquent d'électricité fiable », *Dépêche 75*, Afrobaromètre, http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/D%C3%A9p%C3%A7hes/ab_r6_dispatchno75_electricite_en_afrique_fre1.pdf.
- PNUD/PIWA (2009), *E-governance and Citizen Participation in West Africa: Challenges and Opportunities*, Programme des Nations Unies pour le développement et Panos Institute West Africa.
- République d'Afrique du Sud (2016a), *Department of Energy: Annual report 2015/16*, Department of Energy, Pretoria, www.energy.gov.za/files/Annual%20Reports/DoE-Annual-Report-2015-16.pdf.
- République d'Afrique du Sud (2016b), *Energy: Strategic plan 2015-2020*, Department of Energy, Pretoria, www.energy.gov.za/files/aboutus/DoE-Strategic-Plan-2015-2020.pdf.
- République d'Éthiopie (2016), "Growth and Transformation Plan II (2015/16 – 2019/20): Volume 1", by the National Planning Commission, Addis-Abeba, mai.
- Rhodes, R.A.W. (2012), "Waves of governance", *The Oxford Handbook of Governance*, Oxford University Press, Londres, doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199560530.013.0003.
- Stein, P. (2013), *Accès au financement : Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/596651468007242194/Acces-au-financement-Afrique-subsaharienne>.
- SME Finance Forum (2015), "Entrepreneurs encouraged to apply for funding in Namibia", www.smefinanceforum.org/post/entrepreneurs-encouraged-to-apply-for-funding-in-namibia (consulté en janvier 2017).
- Smoke, P. (2015), "Managing Public Sector Decentralization in Developing Countries: Moving Beyond Conventional Recipes", *Public Administration and Development*, pp. 250-62.
- The Economist (2014), "Malawi's cashgate scandal", www.economist.com/blogs/baobab/2014/02/malawi-s-cashgate-scandal (consulté en février 2017).
- UA (2017), *Elections reports*, Union africaine, www.au.int/web/en/documents/688.
- USAID (2017), "Power Africa", www.usaid.gov/powerafrica (consulté en février 2017).
- Wike, R. et al. (2017), "In key African nations, widespread discontent with economy, corruption", Pew Research Center, Washington, DC, www.pewglobal.org/2016/11/14/in-key-african-nations-widespread-discontent-with-economy-corruption/.



Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017),
« Gouvernance politique et économique en Afrique », dans *African Economic Outlook 2017 :
Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.